N° 50 — Dimanche 6 Février 1870. Le Numéro : PARIS, 15 centimes ; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes. Dimanche 6 Février 1870. — N° 50.

Rédacteur en chef
HENRI ROCHEFORT

BUREAUX
9, Rue d'Aboukir, 9

LA MARSEILLAISE

Directeur-Gérant
J. MILLIÈRE

ANNONCES
Lagrange, Cerf et Cie
9, PLACE DE LA BOURSE, 9

PARIS : Un mois, 5 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs.

DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

LES ABUS DE CONFIANCE

Essayez de faire comprendre à une jeune fille amoureuse que l'homme à qui elle offre sa main est un veuf soupçonné d'avoir jeté sa première femme par la fenêtre, qu'il la battra, qu'il lui mangera sa dot, et finalement, qu'il l'enverra peut-être rejoindre son aînée.

« Je l'aime, répondra la demoiselle, et je n'en veux pas d'autre que lui. »

La majorité actuelle ressemble à cette jeune fille. M. Grévy, renouvelant la proposition dite *des questeurs*, qui demandait que la Chambre eût le droit de *requérir la force armée* en cas d'attaque, a dit aux membres de la droite :

— Prenez garde ! vous savez ce que votre confiance vous a coûté en 1851. Tenez-vous sur la défensive, ou demain vous pouvez vous réveiller de nouveau dans des voitures cellulaires.

— Calomnie et mensonge ! s'est écrié la droite. Soupçonner d'un projet de coup d'Etat le prince le plus libéral de son royaume. A l'ordre !... La censure avec inscription au procès-verbal !

— Mais je ne soupçonne rien que de soupçonnable. Voyons, rappelez-vous : 2 Décembre... Arrestations... Baudin... Coups de fusil... Paf ! Pif !

— Horreur !... Jamais de la vie. S'imaginer qu'un homme comme Napoléon III va se permettre...

— Mais puisqu'il l'a déjà fait.

— Lui ! c'est un ange !

— Qu'il a chargé ce que nous avons de plus sale parmi les commissaires de police de saisir au collet les élus du suffrage universel.

— Ce sont des histoires que les démagogues font courir.

— Prenez au moins des précautions. Qu'est-ce que ça vous coûte ?

— Avoir l'air de nous défier de lui ! Ah ! vous ne le voudriez pas !

La cécité du mari, courant obstinément après l'amant de sa femme ; l'aveuglement du père putatif retrouvant tous ses traits dans ceux de l'enfant, dont le voisin est le parrain, comme par hasard, sont de la double vue, si on les compare à cet art de ne pas y voir clair, qui distingue les assemblées françaises. On viendrait dire à la nôtre :

— Vous savez, une nouvelle revue vient d'être passée à Satory. Les soldats ont crié : « A bas le Corps législatif ! à Cayenne les députés. »

Qu'elle répondrait en chœur :

— Bah ! ce sont des masques qui se sont déguisés en soldats pour vous faire une farce.

On leur montrerait des mandats d'arrestation signés et paraphés que nos députés secoueraient la tête d'un air incrédule. On verrait sortir des poches de M. Emile Ollivier les menottes à eux destinées, qu'ils n'en iraient pas moins coucher dans leurs lits, où ils dormiraient paisiblement, la clef sur la porte.

Il n'y a guère qu'une façon d'expliquer cette attitude où la confiance frise le crétinisme, c'est que ces pauvres gens éprouvent une âcre volupté à être de temps en temps poussés dehors à coups de crosse de fusil par des soldats gavés préalablement de liqueurs fortes. Aussi l'empereur aurait tort, le jour où il aura un retour de jeunesse, de prendre les précautions qu'il avait accumulées en Décembre 1851. Le secret de l'attentat si bien gardé par Morny est devenu absolument inutile. Que Sa Majesté fasse insérer un de ces jours dans le *Journal officiel*, la note suivante :

MM. les députés sont prévenus qu'un nouveau coup d'Etat aura lieu demain sur les quatre heures du matin. Ils voudront bien se tenir à la disposition des escouades de sergents de ville que j'aurai l'honneur de leur envoyer. Les voitures cellulaires entreront à Mazas par la cour d'honneur. On sera en petit uniforme.

MM. les députés n'en repousseraient pas moins à cent quatre-vingts voix de majorité, la proposition Grévy et se contenteraient d'apprêter quelques chemises et un certain nombre de paires de chaussettes, tout en murmurant :

« A-t-il des lubies ? en a-t-il ! »

En revanche, ces adorateurs de coups de force, ces amants de la fantaisie bonapartiste, n'entendent pas trois étudiants fredonner la *Marseillaise* sans grimper dans leurs soupentes en s'écriant :

« On va piller ! »

Quand donc a-t-on pillé ? Quel propriétaire de Paris a vu forcer sa porte par ces prétendus dévastateurs qui n'ont même pas arraché un cordon de sonnette quand ils sont entrés aux Tuileries, et qui ne mettraient pas la main sur un chandelier si jamais ils y entraient de nouveau ?

Depuis dix-huit ans, une seule maison a été dévastée, c'est celle de M. Sallandrouze dont les tapis ont été criblés de balles par les héros de l'empire.

Il n'en est pas moins vrai que cette malheureuse droite continue à nourrir la plus grande défiance à l'égard du peuple et à se jeter à corps perdu dans les bras du pouvoir qui lui a fait jadis descendre à coups de plat de sabre les escaliers de l'assemblée nationale.

Et quand quelqu'un lui conseille de se tenir désormais sur ses gardes, c'est celui-là qu'elle signale comme voulant renverser les institutions établies.

Il n'y a pas jusqu'à M. Emile Ollivier qui ne nous accuse bêtement de provoquer « des journées. »

Nous ne lui renverrons pas le reproche. Ce ne sont pas des journées qu'il faut à son gouvernement, ce sont des nuits.

HENRI ROCHEFORT

NOUVELLES POLITIQUES

On parle de la rentrée dans la diplomatie de trois personnages dont les attaches de fil blanc au parti orléaniste sautent à tous les yeux.

Ce seraient MM. Guizot, le héros du voyage à Gand ; Odilon Barrot, à qui M. Ollivier baise les mains, et le magnanime Changarnier.

De plus, il est question de l'ultra-orléaniste Casimir Périer, pour une des grandes ambassades du nord.

On voit qu'il marche assez bien, l'élève de M. Thiers.

⁂

Le bâton de maréchal de M. Regnault de Saint-Jean d'Angély est fort disputé.

Qui en héritera ?...

M. Lebœuf ?... ou M. Fleury ?... ou M. Cousin de Montauban ?

Lebœuf est grand !... Fleury est beau !... c'est vrai !

Mais M. Schneider pourra-t-il oublier l'attitude courageuse du duc de Palikao dans les troubles du Creuzot et ne pas le pousser un peu auprès de son maître ?

⁂

Le pilleur du palais d'Eté prisérait probablement d'autant plus ce titre, et le traitement y attaché, qu'on parle de supprimer cinq grands commandements militaires.

C'est le général Lebœuf qui, se trouvant sans doute trop populaire parmi les hauts dignitaires de l'armée, se serait fait le promoteur de cette mesure.

⁂

On sait que le projet de loi présenté par quelques députés de la gauche sur l'abolition de la peine de mort a été rejeté par la commission d'initiative.

M. Jules Simon, l'un des signataires, se propose, dit-on, de demander la suppression du traitement des 27 bourreaux.

Pourquoi de 27 seulement ?...

⁂

La reine Isabelle n'a point perdu tout espoir de repasser les Pyrénées.

Son parti travaille très activement le gouvernement actuel qui a l'intention réactionnaire de présenter un nouveau candidat au trône.

Les isabellistes voudraient faire succéder au gouvernement républicain le jeune prince Alphonse, qui accepterait la constitution votée récemment par les Cortès.

Tout nous porte à croire que Prim n'aura que peu de succès dans sa parodie du traître Monck.

⁂

D'après les bruits qui nous arrivent, la guerre serait imminente entre le sultan et le khédive.

C'est ce qui ne nous fait ajouter qu'une foi médiocre aux protestations libérales du khédive.

⁂

Tous les jours, les feuilles du sieur Ollivier et de ses acolytes nous accusent de faire le récit de troubles qui n'auraient existé que dans notre imagination.

A leur compte, l'Europe est absolument tranquille et les gouvernements peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

Voici cependant un certain nombre de nouvelles pour lesquelles nous ne craignons guère de démentis :

⁂

Le roi de Bavière a eu beau inviter à dîner les députés de la gauche, il ne sait plus à quel saint se vouer :

« Dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, on a affiché sur les murs des villes de Ratisbonne, de Wurtzbourg, de Spire, d'Augsbourg, des placards sur lesquels on lisait : *Vive l'indépendance de la Bavière ! A bas la Prusse ! A bas Hohenlohe ! Vive la Chambre !*

« Ces placards, lus avec avidité par la population, n'ont été enlevés que très tard par la police. »

⁂

A Saint-Pétersbourg la question du recrutement qui aura lieu bientôt surexcite tous les esprits.

En effet, on a découvert qu'en Russie les fonctionnaires n'ont que peu de chose à envier aux nôtres.

Ces messieurs ont vendu au peuple un grand nombre de faux billets de rachat du service militaire.

Les paysans commencent à s'apercevoir qu'ils ne vivent pas dans le meilleur des mondes possibles.

⁂

A Warsovie, on a tiré un coup de feu sur le grand maître de police, général Wlassoff qu'escortaient deux de ses agents.

Le *Wanderer* fait entendre qu'il ne faudrait voir dans cet attentat qu'une simple manœuvre de la police — comme notre conspiration dite des *blouses blanches* en juin — destiné à lui permettre de sévir vigoureusement contre les libéraux, ainsi que les hommes du sieur Pietri l'ont fait en France, il y a quelques mois.

⁂

L'Etat de New-York amortit sa dette.

Depuis un an la dette qui n'atteint que le chiffre de 34,848,055 liv. sterl. a diminué de 4,016,413 liv. sterl.

Elle aura complétement disparu en 1878.

Ce que c'est qu'une République !

⁂

Ce n'est qu'en 1871 — à ce que prétendent les journaux officieux — que serait présenté le nouveau projet de loi électorale.

Il est vrai que le pays attend cette loi impatiemment.

Dame ! il espère qu'il aura à en faire usage cette année.

Mais le jeune Ollivier a bien d'autres chats à fouetter !

⁂

D'ailleurs Ollivier reprend confiance.

M. Carnot — ce dieu du silence — qu'un groupe réactionnaire de la 1re circonscription avait porté aux dernières élections, M. Carnot, dis-je, a été à la dernière soirée du ministère de l'intérieur.

Tel père, tel fils.

Le premier Carnot avait jeté aux orties le drapeau révolutionnaire pour courir plus vite baiser le sabre de l'homme de Brumaire et ensuite le goupillon de Louis XVIII.

Celui-ci envoie son bonnet phrygien par dessus les moulins, et, le front découvert, s'incline avec respect devant la calotte d'Ollivier.

⁂

Un trait de la clémence d'Auguste :

M. Leprovost de Launay, le sous-préfet de Boulogne qui fit avorter la tentative bonapartiste, est nommé préfet de la Haute-Garonne.

Il est vrai que le fils de la reine Hortense doit garder à M. Leprovost de Launay une grande reconnaissance pour s'être borné à le faire arrêter.

MOROT.

Le gouvernement impérial prétend représenter l'ordre, c'est entendu. Voyons donc un peu de près ce qui se passe dans le monde de ceux qui nous administrent et qui nous coûtent si cher.

Le *Journal de Paris* qui a fait de son rédacteur en chef, un secrétaire général du ministère des Beaux-Arts n'est pas satisfait des derniers changements de préfets. Il voulait tout : il ne se contente pas de ce qu'il a.

Le cabinet du 2 janvier, dit-il, commence à recueillir les fruits de sa tolérance envers quelques-uns des agents les plus compromis des précédents ministères. Le préfet du Pas-de-Calais, M. Paillard, fait attaquer dans son journal, le *Courrier du Pas-de-Calais*, la dernière circulaire de M. Emile Ollivier avec la même ardeur qu'il a déployée lors des dernières élections dans ses attaques contre les candidats incédendants. Par ces vivacités de langage envers les ministres qu'une évolution libérale vient de porter au pouvoir, M. Paillard veut sans doute payer sa dette de reconnaissance aux anciens ministres qui ont été assez influents pour le faire maintenir dans ses fonctions. — Ch. Lintilhac.

Ainsi voilà les préfets qui combattent les ministres !

Est-ce là un gouvernement ?

Ecoutons d'autre part le *Public*, journal de MM. Rouher et Dréolle, c'est-à-dire le parti qui a précédé M. Ollivier au ministère et ne s'est retiré qu'en faisant nommer député M. Forcade.

Il y a tous les jours des révélations curieuses sur le mouvement préfectoral du 1er février.

On cite d'abord les mécontentements causés par les destitutions et les déplacements, et ceux causés par le maintien en fonctions de certains fonctionnaires.

Parmi ces derniers, on raconte que M. Gibiat, du *Constitutionnel*, ayant demandé la destitution d'un sous-préfet qui l'avait combattu, comme adversaire de M. de Bosredont, se plaint de ce que le ministre de l'intérieur a respecté le sous-préfet de Sarlat. Mais le malheureux sous-préfet est très menacé.

M. Robert Mitchell, également du *Constitutionnel*, et dont nous avons annoncé les négociations avec M. Labat, de Bayonne, pour prendre sa place comme député, se plaint de ce qu'on n'ait pas déplacé le sous-préfet de Bayonne, qui n'approuve pas les négociations en question.

Des candidats orléanistes signalent des préfets et des sous-préfets qu'on a épargnés, ou qu'on n'a pas assez punis.

On parle de démarches faites par des cléricaux orléanistes, amis de M. Léonce de Guiraud, qui se plaignent que, dans l'Aude, le préfet, M. de la Jonquière, resté célèbre par sa fameuse circulaire de conversion, soutient encore M. Isaac Pereire, le « juif » dénoncé par le clergé !

Des ministres s'excusent d'avoir cédé M. Masson à M. Thiers, en disant que M. Thiers *a promis* de défendre le budget de l'armée... *Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !...*

La candidature du général Changarnier est décidément posée pour le ministère de la guerre. Cette idée, lancée par le *Moniteur universel*, serait sérieuse. — *A. Marc.*

Nous le demandons à tout homme de bonne foi, est-il possible de voir un désordre plus complet dans le gouvernement, une pareille gabegie.

Napoléon III compte peut-être sur cette anarchie artistement combinée pour ressaisir son vieux pouvoir personnel de Décembre. Il se trompe. Ce n'est pas l'empire libéral que l'on expérimente dans ce moment-ci, c'est l'orléanisme, et le parti républicain ne peut qu'être heureux de voir s'unir dans des fautes communes des ennemis communs.

La France ne veut pas plus du régime de la rue Transnonain, du suffrage restreint, qu'elle ne veut du régime qui commence en Décembre pour aller au Mexique et tomber en Ollivier. L'ordre n'est pas là.

L'ordre est dans la République démocratique et sociale.

CHARLES HABENECK

COURRIER POLITIQUE

Le terrain pratique.

L'Opinion nationale et *le Siècle* répondent tous les deux à notre dernier article sur le Creuzot.

M. Leneveux, dans *le Siècle*, se contente de déclarer qu'on a mal compris sa pensée, — et ne l'explique pas.

M. Jezierski, — moins prudent, — déclare que les chiffres empruntés par nous, comme par lui, au *Siècle*, « ne sont que des données hypothétiques qu'il s'agit d'abord de *vérifier*, puis de *contrôler* et de *rectifier*, » — et c'est là ce qu'il persiste à appeler un terrain *pratique*.

Nous persistons, de notre côté, à prétendre, avec le sens commun, que des chiffres de fantaisie, purement « hypothétiques, » de l'aveu même de ceux qui les produisent, ne peuvent servir qu'à amuser les loisirs des gens qui ont du temps à perdre, et ne sont ni un terrain *pratique*, ni même un terrain quelconque de discussion sérieuse.

Nous avons donc le droit de dire à notre contradicteur que nous discuterons ses chiffres, quand il les aura *vérifiés*, *contrôlés*, *rectifiés*, et que d'ici là toute l'encre qu'il dépensera à leur service, sera de l'encre perdue.

Son aveu prouve de plus combien nous avions raison de ne pas prendre au sérieux des écrivains qui s'assoient devant leur table, alignent des chiffres, les premiers venus, au gré de leur thèse, puis s'écrient d'un air pédant : — Voilà les éléments du problème ! — en nous reprochant de « battre la grosse caisse et d'employer les grands mots révolutionnaires. »

Les éléments du problème, tout le monde les connaît. — Il s'agit de régler les rapports du capital et du travail, — suivant les économistes, — suivant nous, — de donner au travailleur, en même temps que le travail, l'instrument de travail, qu'une mauvaise organisation sociale a confisqué au profit de quelques privilégiés.

Or, ce n'est pas en représentant la part du capital par un chiffre hypothétique, et la part du travail, par un autre chiffre également hypothétique, qu'on aura beaucoup éclairci la question.

Nous avions dit, et nous répétons, que la question n'est pas de savoir si le travail reçoit *tant*, et le capital *tant*, au Creuzot ; — qu'elle est infiniment plus générale, infiniment plus élevée.

Quand M. Jezierski aura enfin découvert quels sont les chiffres exacts, — nous les discuterons volontiers avec lui, — si nous en avons le temps, — et nous verrons alors ce qu'ils prouvent pour le cas particulier, — mais en attendant, et bien au-dessus de cette question de détail, il y a une question de principe.

Ce que nous demandons, ce que nous réclamons, c'est l'organisation du travail, de telle sorte qu'au lieu de deux forces, dont l'une exploite l'autre, il n'y en ait plus qu'une, en fait, — comme il n'y en a qu'une en droit.

Il ne s'agit pas seulement, ainsi que semble le croire l'économiste de l'*Opinion nationale*, d'établir « par quel mécanisme il est possible de répartir *plus* justement aux ouvriers la portion de bénéfices qui leur est due, et par là de leur garantir une somme *plus* grande de bien-être et de liberté. »

Il ne s'agit pas de *plus* ou de *moins*. Il s'agit de fonder la justice et de garantir *intégralement* le produit du travail aux travailleurs.

Quand on aura obtenu ce qu'on appelle aujourd'hui la *coopération*, — c'est-à-dire la part du travail dans le bénéfice net de l'entreprise, — on aura amélioré la situation matérielle d'un certain nombre d'ouvriers employés dans les mines et les usines du Creuzot ; — on n'aura pas tranché le problème de l'organisation du travail.

Il est plus vaste, plus élevé que cela, et il demande d'autres mesures infiniment plus radicales.

Ces mesures, nous les avions rapidement indiquées par une série de questions. — On n'y répond pas.

FEUILLETON DE LA *MARSEILLAISE*
DU 6 FÉVRIER 1870 — 18

LES

PAUVRES GENS

III

M. MORTAL (suite).

Et elle tomba dans une rêverie assez profonde, cherchant, interrogeant, remuant le passé en cendres. Laverdac ! Ce nom n'évoquait rien pour elle, aucun fantôme, aucun souvenir. Mais alors pourquoi ce jeune homme avait-il refusé de lui être présenté ? Que signifiait ce qu'il avait dit, cette crainte, cette hésitation ? Laverdac ! Elle répétait mentalement ce nom et en le prononçant tout bas, elle revoyait ce jeune homme de vingt-six ans, pâle, un peu courbé, avec son sourire assez triste et son regard qui interrogeait. L'homme et le nom lui semblaient maintenant des énigmes.

Elle songea tout à coup à Daniel Mortal. C'était peut-être lui qui connaissait Laverdac. Elle devina un secret, elle entrevit quelque chose de mystérieux, peut-être de tragique.

— Est-ce que vous connaissez ce nom, *Laverdac*, dit-elle à Daniel lorsqu'en sortant ils furent seuls dans le coupé qui les emportait.

La lumière des lanternes éclairait le visage ordinairement calme de Mortal.

Claire vit passer sur cette face un tressaillement, un éclair de colère ou d'effroi.

— Laverdac ! fit Daniel brusquement. Qui a prononcé ce nom d'invention ? Que voulez-vous dire !

— Rien, répondit-elle avec froideur. C'est un inconnu qu'on m'a présenté et qui se nomme ainsi.

Ses yeux honnêtes et profonds ne quittaient point les prunelles ardentes de Mortal.

— Laverdac ? dit-il. Vous avez bien entendu Laverdac ?

— Oui, j'ai bien entendu.

Daniel avait l'air soudain pris de fièvre. Il fallut que Claire décrivît l'homme qui portait ce nom, qu'elle lui dit à peu près son âge, qu'elle le fit connaître à Morval, dont les lèvres, tout en interrogeant, répétaient machinalement ce nom :

— Laverdac !

— Ainsi, dit brusquement Claire, vous le connaissez ?

— Non pas celui-ci, mais son père, oui, peut-être.

— Etait-ce un ennemi ?

— Non.

— Un ami ?

— Je le connaissais à peine.

— Et pourquoi le fils a-t-il donc refusé d'être présenté à moi ?

— Je n'en sais rien, répondit Mortal.

Claire était maintenant persuadée qu'elle avait deviné juste. Un lien douloureux unissait Daniel à ce jeune homme, et son mari, à coup sûr, avait joué un rôle dans la vie de cet inconnu. Quel rôle ? Daniel devait-il trembler devant Paul Laverdac ou Laverdac rougir devant Daniel ? Elle l'ignorait, ce n'était point par Mortal qu'elle pouvait l'apprendre. Si elle interrogeait, il se taisait. Ou encore il mentirait. Mais elle sentait instinctivement, elle devinait qu'il y avait là une douleur, une honte, qui sait ? un crime...

Elle avait peur de Daniel : elle avait peur surtout du passé de cet homme. Elle n'y songeait qu'avec ce vertige qui vous prend lorsque, d'en haut, on regarde un gouffre.

Résignée, tremblante, Claire avait d'ailleurs des énergies, des soubresauts d'honnêteté indignée. Elle avait pris rapidement, résolument son parti. C'est à Paul Laverdac, lui même qu'elle demanderait ce secret. C'est à lui (elle y était bien déterminée) qu'elle irait le suppliant, lui ordonnant de parler.

— Qui sait ? pensait-elle. Il me méprise peut-être !

Et il lui semblait qu'il y avait aussi de l'amertume dans l'expression étrange de ce regard toujours fixé sur elle et qui la troublait si singulièrement. Cette idée que ce jeune homme pouvait la mépriser la faisait rougir et frissonner.

— Je lui parlerai ! je lui parlerai ! se disait-elle.

Mais chez Mme Gardonne, comme si le hasard l'eût mal servie, Claire ne vit plus Paul Laverdac. Elle n'osait s'informer de lui. Elle ne voulait pas attirer l'attention de Daniel qui, lui aussi (elle le devinait), cherchait le jeune homme dans ses salons. Pourtant, comme plusieurs semaines de suite, elle se rendit chez Mme Gardonne sans rencontrer Paul, elle demanda s'il était malade.

— Point du tout, dit Mme Gardonne. Il travaille. Vous n'avez donc pas lu dans les journaux qu'il est fort occupé de la partition de son opéra *Maximilien d'Autriche* ? Mais si vous voulez la vérité, chère belle, je vais vous la dire, tant pis pour votre modestie !

— Ma modestie ?

— Oui ! si ce déserteur de Laverdac n'est pas chez moi, chère enfant, c'est que vous y êtes !

Moi ?

— Absolument. Mon idée à moi est qu'il a peur de vous parce que vous lui avez tourné la tête, et, comme il n'a rien à espérer de Mme Mortal, il s'exile. Il a raison !

Claire, toute rouge, confuse, presque tremblante, se tenait devant Mme Gardonne, les yeux baissés. Elle se sentait remuée des pieds à la tête par un petit frisson point désagréable qu'elle n'eût certes pu expliquer.

— Allons, voilà que vous êtes interdite pour cela, fit Mme Gardonne en riant. A mon âge vous ne compterez plus, vous qui êtes dix fois plus jolie que je ne l'ai été, les malheureux que vous aurez faits. Je vous souhaite seulement de ne pas trop les plaindre et de les laisser faire, comme je l'ai fait, patauger dans leur malheur. Leur gros amour se passe comme un gros rhume et ils demeurent vos amis. Pour une femme mariée, rien ne vaut un mari, même quand il est atroce. A plus forte raison ; quand il est bonhomme, comme M. Gardonne, ou charmant comme M. Martel.

Madame Gardonne n'avait pas achevé que Paul Laverdac entrait au salon et s'avançant saluait la maîtresse du logis et s'inclinait devant Claire.

— Ah ! revenant, vous voici ! Vous voici spectre ! Eh ! bien, et *Maximilien d'Autriche* ?

— J'ai peu travaillé, dit Laverdac.

— Comment ! Et qu'avez-vous fait pendant cette absence ?

— J'ai pensé, fit Laverdac d'un ton un peu triste.

Madame Gardonne se mit à rire : on l'appelait dans un autre salon. Elle lança, en s'éloignant, un petit sourire à Claire, lui murmura tout bas à l'oreille : Quand je vous disais : « Bah ! ils sont si heureux d'être malheureux ? » Et disparut rapidement.

Claire, émue, un peu pâle, mais décidée à tout savoir, se tenait devant Paul Laverdac, froissant son éventail, regardant ce jeune homme qui très-poliment s'inclinait, saluait, et à son tour allait quitter le petit salon, lorsque Mme Mortal, regardant autour d'elle, et voyant qu'ils étaient seuls, dit brusquement :

— Me permettez-vous, monsieur, de vous adresser une question ?

Paul Laverdac s'arrêta, salua, balbutia quelques mots et attendit.

— Vous n'avez pas voulu m'être présenté, l'autre jour ; dit Claire.

— Madame...

— Pourquoi ? votre nom, avez-vous dit, sonnerait mal à mes oreilles. Je ne comprends pas. Qu'avez-vous voulu dire ?

— Je n'ai rien voulu dire, madame, fit Laverdac, et je n'ai rien dit. Je vous prie de m'excuser.

Nous avions de plus avancé que le *bénéfice* accordé au capital, et le *salaire* accordé au travail, ne peuvent-être mis en regard l'un de l'autre, comme deux éléments de nature semblable, — puisque le salaire a un caractère de fixité qui maintient le salarié dans une position éternellement subordonnée, tandis que le bénéfice peut augmenter à l'infini, et s'ajouter, sans cesse, au capital qu'il accroît toujours.

Il n'est donc pas sérieux, suivant nous, et nous le maintenons, de venir dire :

— Le travail touche *huit dixièmes*, le capital ne touche qu'*un dixième*, et d'établir une proportion entre ces deux termes.

Un abîme sépare le salaire du bénéfice. Ils n'ont rien de commun ; — et la preuve, c'est que ce dixième de bénéfice réservé au capital peut représenter chaque année plusieurs millions qui s'accumulent dans les caisses du capitaliste, où ils portent intérêt et intérêt des intérêts, — pendant que les huit dixièmes réservés au travail représentent juste la quantité de nourriture, de vêtement, de logement absolument nécessaire à l'ouvrier pour qu'il puisse accomplir son travail.

Maintenant, que, suivant la définition des économistes, le bénéfice s'appelle « le gain du travail passé, épargné, capitalisé, et représenté par un signe d'échange, » et le salaire, « le gain du travail actuel, » peu nous importe. — Cela ne change rien à la réalité des choses.

ARTHUR ARNOULD.

LA CHAMBRE

Cette Chambre est décidément incorrigible. On aura bien du mal à en tirer quelque chose.

M. Schneider lui-même, l'homme du Creuzot, n'en est pas le maître. Il a prêché dans le désert quand hier, il a fait aux députés un petit sermon pour les prier d'être plus empressés à se rendre à l'ouverture de la séance.

Il est deux heures et demie, on cherche des députés, on cherche des ministres. Quelques rares honorables par-ci, par-là ; un ministre, M. Segris, qui répond invariablement au nom de M. Chevandier de Valdrôme : « Il est occupé ailleurs, je le préviendrai ce soir, et demain je vous l'amènerai. »

M. Delmas est obligé de renfermer son interpellation.

M. Guyot demande à M. Ségris où en est l'affaire Leverrier. Le ministre de l'instruction publique annonce qu'il a reçu la démission de quatorze astronomes attachés à l'observatoire. Il va nommer une commission chargée d'examiner la situation, et alors il pourra en parler à la Chambre en connaissance de cause.

M. Kervéju dépose un projet de loi tendant à réviser 43 articles du code d'instruction criminelle. — Renvoyé à la Commission.

S. DEREURE.

ÉCHOS

La république d'Haïti vient de fusiller son président Salnave qui l'avait trahie.

Il fut un temps où ce peuple singeait les monarchies, maintenant il commence à donner des leçons aux Républiques.

***

Les transports d'enthousiasme excités par la reprise de *Lucrèce Borgia* causent au pouvoir un mécontentement visible.

Etrange retour des choses d'ici bas ! — Il y a dix-huit ans, quand les républicains étaient transportés, on riait, aujourd'hui cela paraît beaucoup moins drôle.

***

Le vol des diamants de la couronne a mis toute l'Espagne en émoi.

Des diamants volés, c'est un malheur, mais il pourrait arriver pis, ce serait qu'on volât la couronne.

***

Par contre, on vient de découvrir à Madrid deux cent cinquante tableaux enfouis dans les caves du Palais-Royal.

Heureux pays ! — Là, du moins, quand les tableaux s'égarent, on les retrouve.

***

Il y a quelques jours on a joué au château une petite scène allégorique intitulée le *Char de l'Etat*.

Naturellement M. Emile Ollivier faisait la roue.

***

Toujours sur la brèche, M. de Kératry !

Après l'incident des Archives, nouvelle interpellation sur les jésuites.

Attaquer les jésuites !... M. de Kératry en veut donc bien à ces pauvres ministres ?

***

En bon père, M. Schneider a décidé qu'une caserne serait construite au Creuzot.

Il veut que ses ouvriers aient sans cesse devant les yeux les immortels principes de 1851.

***

Madame de Castiglione est rentrée à Paris après deux années d'absence.

Cette duchesse est plus belle que jamais ; elle fera assurément sensation au prochain bal des Tuileries pour lequel elle a sans doute reçu une invitation.

***

Le prince impérial et ses jeunes amis, Conneau, Espinasse, Fleury, etc., etc., ont chassé avant hier à Villeneuve-l'Etang.

Ils n'ont rien tué. Voilà des enfants qui ne chassent pas de race.

***

M. Gimet, préfet du Puy-de-Dôme, a été promu, dans le dernier mouvement, à un poste supérieur.

M. Gimet est connu du monde parisien ; en 1851, il était secrétaire particulier de M. de Morny ; aussi possède-t-il une foule de documents très précieux sur le coup d'Etat. Son premier soin, en apprenant qu'on fait rentrer aux Archives les dossiers dont la place est dans cet établissement, sera certainement d'y expédier ceux qu'il a entre les mains.

***

Sur les prières de son auguste protectrice, la princesse Mathilde, M. Coppée va écrire un poème épique qui transmettra son nom à la postérité la plus reculée.

Le sujet de ce poème est le tournoi d'Eglington.

***

Les journaux nous apprennent une douloureuse nouvelle, la mort de l'Ogresse de Montauban.

Heureusement que Cousin de Montauban nous reste !

***

Il y a eu dimanche dernier, raout, dîner et sauterie à l'hôtel du prince Murat. C'était la Saint-Joachim.

Le prince a longuement raconté les péripéties de son voyage en Egypte et manifesté le désir de retourner dans ce magnifique pays sous peu de temps.

M. Murat, il me semble, a publié qu'il doit passer prochainement devant la haute cour de justice ; s'il en est ainsi, il a *comté* sans son hôte !

***

M. Le Prévost de Launay, qui vient d'être appelé à la préfecture du Calvados, ne paraissait pas devoir faire un brillant chemin sous ce gouvernement-ci.

Les antécédents de son père, aurait-on cru, devaient entraver sa marche. M. Le Prévost de Launay père, était, comme on sait, le sous-préfet qui fit avorter la tentative de Boulogne. Mais le jeune homme se montra préfet à poigne, et eut *tard* de faire oublier par les siens les services paternels.

***

Les habitants du Palais-Royal sont furieux : sur les minuit, au plus beau de leur sommeil, vlan ! on sonne la retraite dans le jardin ?

Ils réclament contre cet usage et en demandent l'abolition ; mais il est à craindre qu'on ne satisfasse pas à leur désir.

Après une bataille où les morts se comptaient par milliers, Napoléon Ier avait l'habitude de dire :

— Une nuit de Paris réparera cela.

Or c'est probablement pour réparer les pertes que nous avons subies dans nos expéditions lointaines, qu'on réveille les locataires du Palais-Royal !

***

D'après le *Gaulois*, il y a à Berne, depuis quelques mois, un individu qui se prétend prince de la famille impériale, intitulé Louis-Napoléon Bonaparte, et à l'appui de son dire, s'occupe d'artillerie.

Il est, à ce qu'il raconte, fils de Napoléon Ier et de Joséphine ; il a des papiers à archiver, que veux-tu ? et publie en ce moment une brochure sur ses droits au trône de France.

Il est en train, à l'heure qu'il est, de chercher dans les bas-fonds de la ville, quelque Persigny, pour un coup de main qu'il médite sur Strasbourg.

***

M. Darboy, archevêque de Paris, ne partira pas de Rome sans recevoir le chapeau rouge.

Comme au retour, il ne manquera pas de rendre visite aux Tuileries, il est heureux pour lui que l'ancienne étiquette de la cour, vis-à-vis cardinaux, ne soit plus en vigueur.

Cette étiquette voulait qu'un cardinal rendant visite à un membre de la famille royale, ne se retirât que lorsqu'on l'avait appelé *Eminence*.

Un jour, un de ces prélats va voir à Saint-Cloud la duchesse d'Orléans (en 1743).

La duchesse était non sans malice.

Elle était dans son lit.

A dix heures, elle sonne, demande son déjeuner, et continue la conversation sans prononcer le mot libérateur ; à trois heures, nouveau coup de sonnette : c'était pour demander le dîner.

Le cardinal trouvait la visite un peu longue. Enfin la princesse dit en souriant :

— Votre Eminence veut-elle prendre quelque chose ?

— Oui, madame, je prendrai... la liberté de me retirer.

***

Six prélats sont morts depuis l'ouverture du concile ; si la mort continue à les faucher dans ces proportions, à la fin de cette petite fête, il n'en restera plus.

Le pape lui-même sera trépassé, et l'on aura une infaillibilité sans emploi.

On l'offrira probablement à M. Emile Ollivier, qui en a diantrement besoin.

***

Des ouvriers de la Nièvre ont interrompu leurs travaux.

On a immédiatement expédié la force armée sur les lieux.

Encore de pauvres diables qui vont être, hélas ! exécutés en grève.

L'INGÉNU.

LES JOURNAUX

Franchement M. Mitchell semble le faire exprès. Il abandonne tout bon sens et arrive aux prétentions les plus comiques et les plus exagérées.

L'amendement Grévy lui fournit l'occasion de donner une preuve nouvelle de sa naïveté...

Après un examen très-superficiel de la question, il conclut par ces mots :

Actuellement la Chambre dispose très largement, et, à notre sens, très suffisamment de la puissance exécutive.

Elle ne commande pas directement l'armée, cela est vrai, mais elle peut à toute heure appeler à sa barre le ministre de la guerre et lui demander des comptes.

Merveilleux avantage ! La police se rue sur le peuple ; un bataillon entraîné par ses chefs mitraille, écrase, massacre une foule inoffensive, peu importe ! Le ministre de la guerre répondra... le lendemain.

En supposant que le blâme du Corps législatif amène sa démission, — et c'est peu probable, l'empire n'ayant point pour habitude de se séparer des maréchaux qui accomplissent, sans scrupule, une besogne sanglante, — ce sera, certes, une belle avance pour ces malheureux, couchés sur le sol, sans vie.

Cette observation d'un confident des Tuileries explique assez, du reste, l'inaction des sergents de ville dans tout ce qui concerne l'ordre et la sécurité publics. La police aime mieux assister au châtiment de l'assassin que se dévouer au salut de la victime, guillotiner un Troppmann qu'arracher huit Kinck à la mort.

Telle est la théorie des fidèles de Napoléon III en général et du *Constitutionnel* en particulier.

***

Du *Constitutionnel* au *Gaulois* la distance est facile à franchir.

Le bourgeois Sarcey a la manie d'accuser « le peuple » de grossièreté. Nous ne discuterons point son article d'aujourd'hui : ce serait chose fatigante et vaine. Bornons-nous à en mentionner un simple passage bien édifiant sur la délicatesse de ce donneur de leçons.

Après avoir traité la foule d'idiote, d'odieuse, de stupide, d'ignoble, il ajoute :

Qu'ils ne fassent point tant les fiers ! ils n'ont point d'esprit. Je ne sais si jamais j'ai donné dans le travers de louer leur bonne humeur et leur verve. C'est la mode à présent ; on les caresse, on les flatte : le peuple souverain ! le grand peuple ! les Athéniens de Paris ! C'est du propre vos Athéniens !

O Sarcey Francisque, réjouissez-vous, vous êtes en passe de devenir un des dignitaires du régime de Décembre et votre nomination de préfet, dont le bruit vous scandalisa si fort, ne surprendra jamais personne.

***

M. Sarcey est un converti, comme les autres, comme ceux dont parle M. Richard, le chroniqueur, un vrai prophète ; voyez les événements qu'il prédit, événements fort attendus d'ailleurs.

Nous aurons la combinaison Schneider-Picard — après celle-là nous aurons la combinaison Pica d-Jules Simon, puis la combinaison Jules Simon-Jules Favre.

Et après, ô Jérémie, et après ?

***

Reconnaissons que si la presse ne s'occupait point de l'avenir, elle serait bien embarrassée de trouver sa pâture dans les questions intérieures.

La discussion commerciale, interrompue un jour, est reprise au palais Bourbon, et donne lieu à de longs discours qui, sans éclairer la nation, ne promettent point une solution prochaine. La lutte est vive entre les organes du libre-échange et les organes de la protection ; mais le problème demeure aussi embrouillé qu'auparavant.

***

Le public n'est pas seul à juger que la querelle traîne par trop en longueur. Les députés partagent cet avis et désertent leurs bancs. M. Schneider a eu beau les inviter à être plus exacts, ils ne l'écoutent point et continuent à ne se point montrer.

***

Aussi bien il nous est permis de les imiter et de passer la frontière. Rome nous offre un trop curieux spectacle pour résister à cette tentation.

Concile et conciliation font deux. Une correspondance adressée à la *Liberté* raconte une scène étrange qui se passa récemment entre le pape et le patriarche de Babylone :

Le pontife était fort pâle et paraissait très-agité ; un papier était devant lui : c'était un acte par lequel le patriarche renonçait à tous ses droits et échangeait ses libertés comme les mamelles des prélats du rite latin.

— Signez ce papier, lui dit Pie IX d'un ton de commandement.

Le patriarche, tremblant demanda respectueusement des explications ; Sa Sainteté les lui donna et lui présenta la plume.

— Je ne puis signer un tel acte, répondit le patriarche.

Le pape entra alors dans une de ces colères qui lui sont familières, frappa du poing sur sa table, brisa la plume qu'il tenait à la main, et déclara au patriarche qu'il ne sortirait point avant d'avoir signé. C'était une sorte de guet-apens. Le patriarche, ému au suprême degré, chercha à apaiser Sa Sainteté, lui parla du serment qu'il avait fait, de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'y manquer ; tout fut inutile.

Pie IX ne s'en montra que plus irrité, prédit que le serment était nul, et intima de nouveau au patriarche l'ordre de signer. Enfin au bout d'une heure de lutte inénarrable, et lorsque Sa Sainteté eut brisé, de colère, trois plumes sur son bureau, le patriarche plus mort que vif, se soumit et put sortir du cabinet pontifical. Peu d'instants après il se plaignait, les larmes aux yeux, à ses collègues de l'indigne traitement que le pape venait de lui faire subir.

Et voilà l'homme qui force son peuple à payer je ne sais combien de millions pour héberger une multitude chargée de proclamer son infaillibilité !

***

Le *Temps*, de son côté, nous présente un singulier tableau de ces législateurs catholiques réunis au Vatican :

Par suite de l'étrange confusion qui règne ici entre le temporel et le spirituel, les prêtres disent déjà, et impriment que ces décisions devront avoir force de loi jusqu'au point de punir les transgresseurs. Il est hérétique de n'en faire qu'une autorité consultative chargée de donner des avis. Ne nous étonnons donc pas que la congrégation du Saint-Office fonctionne encore à Rome. Mais comment comprendre alors ce qu'affirment énergiquement les cléricaux, que l'Eglise respecte avant tout la liberté, parce que le en a besoin elle-même ! Comment comprendre surtout que le pape lui-même, dans une allocution à ses visiteurs, ait déclaré qu'il « veut dire la vérité (à sa manière) pour établir la liberté ? » Il veut être libre, ainsi que la vérité, mais veut-il que les autres soient libres ? Là est le point important du débat.

M. Dupanloup n'a pas obtenu l'autorisation de publier une réponse latine à je ne sais quelle circulaire antigallicane qui avait été remise autographiée à tous les Pères du concile. Quelle liberté !

Est-ce que vraiment nous sommes en l'an mil huit cent soixante-dix ?

ED. BAZIRE.

Grenoble, le 3 février 1870.

Citoyen rédacteur,

Animés de la même indignation que viennent de manifester hautement les étudiants de Paris et de Toulouse contre l'assassin Pierre-Bonaparte, nous tenons à honneur, nous aussi, étudiants de Grenoble, de marcher avec eux à la tête du mouvement à la fois si généreux et si patriotique qui se produit aujourd'hui dans toute la France.

En conséquence, nous nous empressons de vous envoyer le faible montant d'une souscription à laquelle quelques-uns d'entre nous ont bien voulu prendre part, et que nous vous prions d'insérer dans vos listes pour l'érection d'un monument funèbre à Victor Noir, sous cette rubrique :

Pour un groupe d'étudiants en droit de première année de Grenoble : Emile Cohendy, Fermaud, Letanche.

C'est avec le plus grand plaisir, citoyen rédacteur, que nous saisissons cette occasion pour vous assurer notre entier dévouement au triomphe des principes qui animaient le regretté collaborateur de votre vaillant journal, et pour resserrer aussi les liens de solidarité universelle qui nous unissent à nos frères de Paris et de Toulouse, ainsi qu'à tous ceux qui combattent pour la bonne cause.

Pour les membres du comité des écoles.

Emile Cohendy,
Fermaud,
Letanche,
Etudiants en droit, à Grenoble.

TRIBUNE MILITAIRE

La tribune militaire commence à remplir son but. Nous avons dévoilé des abus tellement énormes, des cruautés inutiles si nombreuses, que M. le Ministre de la guerre a été convaincu, et qu'il a annoncé le projet de modifier profondément notre organisation militaire.

Du moins, c'est ce qu'assure aujourd'hui le *Constitutionnel*, ce journal ordinairement si bien informé.

Nous n'osions pas espérer un succès si rapide, mais, nous le constatons cependant avec une satisfaction qui ne surprendra personne.

Redoublons donc d'efforts, et dénonçons sans pitié tous les abus qu'on nous signalera. Que nos amis ne se lassent pas, qu'ils ne reculent devant rien ; il faut que la lumière se fasse, et elle se fera.

Mais cependant n'exagérons pas les choses ; la réforme ne sera peut-être pas aussi radicale que nous le désirerions. Il s'agirait surtout, si nous en croyons le *Constitutionnel*, de deux réformes principales :

1° L'organisation permanente en brigades et en divisions actives de tous nos régiments d'infanterie, partout où faire se peut, afin d'obtenir, à un moment donné, une concentration rapide de nos forces sur le point de réunion choisi par les généraux en chef.

2° La constitution solide de dépôts départementaux chargés de recevoir, d'habiller, d'équiper et d'armer les réserves, afin d'obtenir une mobilisation très prompte de celles-ci :

En outre, il est question de la suppression des cadres de la garde mobile, jugés aussi dispendieux qu'inutiles.

Décidément notre gouvernement ne se distingue pas de ses devanciers et de ses congénères par une plus grande fixité dans les idées.

La loi Niel, qui institua la garde mobile, il y a deux ans, était alors, nécessaire, indispensable, et de son adoption dépendait le salut de l'empire. C'est du moins ce que déclarait M. Niel, ministre non responsable, au nom de l'empereur, qu'il représentait au Corps législatif.

Aujourd'hui il n'est plus question de tout cela ; la garde mobile est inutile.

Que d'argent a été dépensé en pure perte pour constituer ces fameux cadres inutiles et coûteux !

Mais n'insistons pas sur cette contradiction ; nous en avons vu bien d'autres, et bornons-nous à faire des vœux pour que M. Lebœuf réforme ; qu'il réforme vite, qu'il réforme beaucoup, qu'il réforme radicalement, et quoi qu'il fasse, il est douteux qu'il parvienne jamais à créer une organisation aussi triste et aussi fatale que celle contre laquelle nous élevons nos incessantes réclamations.

Nous avons reçu beaucoup de lettres aujourd'hui, et la place nous manque pour les citer toutes ; que nos correspondants ne croient pas que nous les négligions, chacun d'eux aura son tour, et nous ne laisserons perdre aucune réclamation ni aucun renseignement.

Plusieurs citoyens soldats nous écrivent, de Dunkerque notamment, pour nous demander des exemplaires de notre *Catéchisme du soldat citoyen*. Nous ne pouvons satisfaire leur désir, parce que notre livre n'a pas encore paru, et nous prenons acte de leur demande ; ils le recevront aussitôt que nous en aurons quelques exemplaires à notre disposition.

Le citoyen Couseaux nous adresse une lettre pour nous dire que ce que nous avons raconté au sujet de la punition, dite le peloton de punition, est encore au-dessous de la vérité.

Il cite, entre autres, un fait, dont il a été l'un des acteurs, et qui montre combien certains chefs ont tort de vouloir exagérer la sévérité de la discipline.

En 1854, le 26e de ligne était en garnison à Strasbourg, et occupait la caserne nommée le Finckmatt, vaste corps de bâtiment, long d'environ un demi kilomètre, et adossé aux remparts.

Le peloton de punition commençait à 7 heures, et finissait à 9 heures du matin.

Un jour, nous étions comme d'habitude placés à l'extrémité nord du bâtiment, c'est-à-dire à la partie la plus froide ; le vent s'engouffrait avec violence dans l'espèce de cul-de-sac formé par le rempart d'un côté et la grille de clôture de l'autre. Il y avait une grande heure que le sergent désigné à cet effet nous commandait les mouvements prescrits : nous ne sentions plus nos pauvres pieds ; nos mains s'attachaient aux canons de nos fusils ; à nos moustaches pendaient des glaçons ; de grosses gouttes d'eau sortaient de nos yeux et se congelaient aussitôt ; il est impossible de vous peindre notre pitoyable état : des sauvages en eussent été attendris.

Nos camarades, aux fenêtres, pleuraient en nous regardant et se disaient : demain ce sera peut-être notre tour.

Le sergent, brave homme, s'il en fut (je suis heureux de lui rendre cet hommage), touché de compassion, se hasarda à s'écarter de sa consigne. Il nous fit courir autour de la caserne au pas gymnastique ; cela nous réchauffait un peu, mais en tournant un coin, nous nous trouvâmes face à face avec notre colonel qui nous arrêta court.

Cet homme, sans cœur et sans âme, admonesta sévèrement le sergent, lui reprocha son humanité en termes grossiers et insultants, nous fit revenir à notre première place, ordonna de nous faire manœuvrer *en décomposant* (décomposer veut dire que l'on reste souvent un quart d'heure à exécuter un mouvement) et prolongea pour nous punir la durée du peloton d'une heure, de sorte que comptant nous réchauffer en mangeant notre soupe à 9 heures, nous restâmes jusqu'à 10 heures, le ventre creux, dans la position que vous savez.

Notre bon et humain colonel, lui, après avoir donné ces ordres, s'était soigneusement enveloppé dans son manteau, et avait sans doute regagné le coin de son feu.

On voit d'ici le tableau ; mais que peut gagner la discipline à de pareilles cruautés ? des traitements aussi barbares ne sont-ils pas faits bien plus pour humilier le soldat et pour le rendre indisciplinable, que pour lui inspirer l'amour et le respect de ses chefs.

A. DE FONVIELLE.

M. Pascal Duprat se permet de nous adresser une protestation signée de cinq noms, où le compte rendu de la conférence qu'il a donnée lundi 31 janvier, à la salle du boulevard des Capucines, est taxé d'inexact et même de calomnieux.

Nous n'avons pas à accueillir de rectification de la part d'inconnus qui n'ont pas été nommés dans le journal. Quant à M. Duprat, qui a proposé l'état de siége et la dictature en juin 1848, nous comprenons qu'il ne tienne pas à ce qu'on lui rappelle son passé politique ; mais s'il ne veut pas qu'on s'occupe de lui dans les journaux, il a un moyen bien simple de se soustraire à ce désagrément, c'est de ne pas se montrer en public à Paris, et de retourner à Florence rédiger des journaux ministériels.

A. HUMBERT.

Nous avons de bonnes nouvelles de la santé de notre ami Dubuc. Il va mieux, et pourra, nous l'espérons, reprendre bientôt la vie militante. — Collot.

— Non, non, reprit Claire, Vous ne me comprenez pas. Ce n'est point un reproche que je vous adresse. Et de quel droit le ferai-je ? C'est une explication que je vous demande.

— Une explication, dit Paul évidemment troublé.

Une explication, oui. Et vous me la devez. Je l'ai demandée à mon mari. M. Mortal me l'a refusée. Je sais seulement qu'il a autrefois connu votre frère. Si ce souvenir doit éveiller pour vous quelque douleur, pardonnez-moi et ne me répondez pas. Mais si la douleur est pour moi, je vous supplie de parler, monsieur. Pourquoi ce nom de Laverdac peut-il déplaire à une Mortal ?

Ordinairement pâle, Paul Laverdac était devenu plus pâle encore, et, à ce nom de Mortal, un éclair de colère mal étouffée semblait jaillir de ses yeux. Il se tenait maintenant droit devant Mme Mortal et un petit frémissement faisait mouvoir ses lèvres sous sa moustache blonde.

Il ne répondait pas. Il avait l'air d'un homme qui a peur de laisser tomber une parole, car cette parole doit brûler, entrer en pleine chair comme un acide.

— M. Mortal, répéta Claire, avait connu votre père autrefois ?

— Il vous l'a dit ? demanda Laverdac.

— Oui.

— Vous a-t-il conté aussi la mort de mon père ? fit le jeune homme ironiquement.

— Il ne m'a pas dit que votre père fut mort.

— Alors, dit Laverdac, vous ne savez rien !

— Eh ! non, parbleu, non, je ne sais rien, s'écria Claire, et je veux savoir... Voyons, reprit-elle, il y a là je ne sais quoi d'effrayant,... il y a là un secret,... il y a quelque chose que je veux connaître... Je vous en supplie, monsieur...

Ce mot dit avec une expression si éloquente, si touchante, cette supplication vraie laissait Paul Laverdac interdit et il entrevit d'un seul coup toute la série de réflexions, de terreurs qui agitaient la pauvre femme. Le son de sa voix, le regard de ses yeux, tout disait avec quelle angoise pressentant que Mortal avait joué un rôle peut-être odieux dans quelques drames, elle voulait tout apprendre de cette révélation, lui entrer au cœur comme une lame de couteau.

Le jeune homme en eut pitié.

Madame Gardonne avait bien deviné. Paul Laverdac s'était senti, invinciblement, malgré la lutte soutenue contre lui-même, attiré, poussé vers cette femme. Le nom qu'elle portait avait d'abord éveillé et sa colère et sa curiosité ardente. Paul Laverdac connaissait bien la sinistre légende de la mort de son père où ce nom de Daniel Mortal se trouvait mêlé d'une si lugubre façon. Là bas, dans les Pyrénées, Mortal a toujours passé, dans les récits qu'on se répète le soir, dans ces histoires des jours sanglants qu'on racontait tout bas et qu'on dit maintenant tout haut, Mortal a passé pour le meurtrier de M. Laverdac. La fameuse partie de cartes, la dette contractée envers Laverdac, la présence de Mortal, — ce Laubardemont volontaire, — partant ou la force égorgeait le droit, ces souvenirs sont restés présents, vivants sanglants encore dans ces contrées. Les enfants du mort, la veuve de Laverdac les avaient entendus et souvent raconter, et ils en avaient gardé la tristesse mêlée à l'espoir de la vengeance.

Madame Laverdac vivait avec ses fils, simplement, presque pauvrement, et quand elle parlait du mort à Georges, qui avait maintenant seize ans, à Paul qui était un homme, celui-ci prenait dans le tiroir de son bureau un petit portefeuille rouge et, l'ouvrant, il montrait une lettre signée *Mortal* en disant ;

— Si nous voulions, la vengeance serait là ! Mais alors, la mère, Mme Laverdac, effrayée, attirait à elle ses deux fils, les baisait au front et leur disait :

— Pourquoi entrer en lutte avec ces gens-là ? Laissons-les dans leur insolent triomphe. Votre pauvre père vous serait-il rendu ? Je ne vois que des dangers nouveaux. Aimez-moi bien, travaillez, restez de braves et courageux enfants comme vous êtes. Et ne demandons rien à personne, pas même la vengeance au sort. Ils sont si terribles, ces puissants. Encore, toi, Paul, tu es fort et tu peux te défendre, mais si on me prenait mon Georges (et qui sait si on ne me le prendrait pas ?) je mourrais.

— Tu l'aimes mieux que moi, méchante mère, disait Paul.

— C'est qu'il lui ressemble, à *lui* !

Et Paul refermait le portefeuille, le remettait dans le tiroir, disait avec un soupir : « C'est pourtant ainsi qu'on laisse l'injustice continuer, s'étaler, prendre racine, faire souche infâme, puis il oubliait et on ne parlait plus de Daniel Mortal.

La rencontre de Mme Mortal avait réveillé toute sa haine. Mais cette haine, devenue tout à coup plus vivace contre Daniel, épargnait cette femme que Paul avait étudiée, qu'il avait, muet, interrogée de ses regards, et en qui il devinait non une martyre, mais une complice. Et la sympathie qu'il éprouvait pour Claire augmentait d'autant plus que ses préventions, tout d'abord, avaient été plus grandes. Il ne se pardonnait pas à lui-même d'avoir pu songer à unir dans son mépris cette femme à cet homme. Il eût volontiers demandé à Claire (pourquoi, savait-elle ce qu'il pensait ?) son pardon.

Ce n'était peut-être pas de l'amour encore que Paul Laverdac éprouvait pour Claire Mortal, mais c'était ce sentiment irrésistible d'où naît l'amour. On est plutôt curieux de connaître que désireux de posséder. On se sent attiré plutôt que séduit. L'espèce d'ascendant que Laverdac exerçait sur Claire tenait aussi beaucoup de cet état de l'esprit, qui agit bientôt le cœur. L'amour suit le plus souvent cette attention intriguée, cette curiosité, pour le répéter, car il n'est pas d'autre mot. Le hasard, ou plutôt l'inévitable sort qui les poussait ainsi, l'un vers l'autre, devait fatalement transformer en affection raisonnée la sympathie inconsciente.

Maintenant Paul Laverdac avait peur de parler. Etait-il possible qu'il dit à Claire la vérité, dans sa crudité, dans sa cruauté ? Il allait conter l'aventure terrible, la mort de Laverdac aux côtés de Pascal Arthez. Il allait tout dire. Il s'arrêta, et dit seulement parlant presque au hasard :

— Mon père était, je crois, créancier de M. Mortal.

— Créancier ? dit Claire.

— J'ai retrouvé, je ne sais quel billet dans les papiers de la succession... Oh ! tout cela est sans importance.

Il avait répondu d'un ton dégagé, en souriant, mais Claire voyait bien, elle devinait qu'il voulait la tromper.

— En vérité, monsieur, dit-elle, il faut qu'il y ait quelque chose de bien affreux en tout ceci, puisque vous ne me dites pas ce que vous savez.

Elle eut alors un grand élan de confiance, peut-être irréfléchi, elle laissa échapper le sang d'une blessure entr'ouverte, tout ce qu'elle souffrait, tout ce qu'elle supportait, tout ce qu'il y avait de terreur en elle devant ce qu'elle ignorait. Il lui semblait qu'elle parlait à un ami, qu'elle pouvait tout dire à cet inconnu, qui connaissait mieux qu'elle-même la vie de Daniel Mortal. Elle se leva, elle le conjura de parler, de tout dire.

— Mais songez donc, monsieur, disait-elle en se laissant emporter, entraîner par sa frayeur, par son âpre désir de savoir, songez que s'il y a une honte là, cette honte rejaillit sur moi ! Ce nom de Mortal est mon nom ! Je veux savoir que rien, vous entendez, rien, ne l'a souillé, et qu'on ne me le donnant on ne m'a point fait supporter le poids d'une infamie !

— Madame...

— Je vous étonne de parler ainsi ? Vous avez raison. C'est la première fois que je vous parle, et ce que je cacherais à tous, ces craintes peut-être chimériques, je vous les confie. Mais c'est que je devine bien que l'inconnu que je cherche est en vous ! Oui, entre votre père et M. Mortal il y a un secret, et vous le connaissez !

JULES CLARETIE.

(*La suite à demain.*)

Toute demande d'abonnement qui ne sera pas accompagnée de son montant, soit en mandat sur la poste, soit en valeur sur Paris, sera considérée comme non avenue.

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL

Association internationale des travailleurs.

Une section adhérente au groupe central, *les Travailleurs-Unis* se constitue à Batignolles.

Nous appelons à nous les ouvriers de notre quartier qui veulent l'équité dans les rapports sociaux.

Le siége provisoire est chez le citoyen *Légalité*, rue de Naples, 40, est les demandes de renseignements et les adhésions sont reçues le mercredi de chaque semaine, de 7 à 10 heures du soir.

Le secrétaire de section,

L. LEMAIRE.

Nouvelles des grèves

L'*Impartial du Centre* annonçait hier qu'au moment où il mettait sous presse, les troupes de la garnison de Nevers partaient, les lanciers pour La Machine et le 12e de ligne pour Torteron (Cher), et différents journaux ajoutaient qu'une grève générale venaient d'éclater parmi les ouvriers mineurs de ces localités.

Les feuilles départementales à la dévotion du pouvoir confirment le fait de grève, mais non celui du départ des troupes qui, d'après le *Journal de la Nièvre*, organe de la préfecture, auraient seulement été consignées. Les feuilles officielles d'aujourd'hui s'accordent du reste à dire qu'aucun acte délictueux n'a été commis par les grévistes et que les travaux ont été repris après vingt-quatre heures d'interruption.

Nous remarquerons toutefois que, d'après le *Journal de la Nièvre*, un petit nombre d'ouvriers seulement auraient pris part à la grève, tandis que, d'après le *Journal du Cher*, elle aurait été générale et motivée par une demande d'augmentation du salaire.

Au Creuzot, les représailles et les mesures de rigueur continuent d'être à l'ordre du jour. Avant de partir, l'empereur Schneider a fait appeler devant lui une trentaine de ses contre-maîtres, et il les a prévenus qu'il tenait absolument à ce que le contrôle et la discipline les plus sévères fussent exercées dans ses ateliers.

Les ouvriers, aurait-il dit, fréquentent trop les cercles et lisent trop les journaux. Mon administration est bonne. Ceux qui n'en sont pas satisfaits, n'ont qu'à s'en aller. Je ne veux plus de grâce : tout individu qui manquera trois fois de se rendre exactement à l'heure sera renvoyé.

Comme tout cela est paternel ! Et nous lisions, il y a peu de jours, dans quelques organes officieux « que le feu couvait encore sous la cendre. » Ne voilà-t-il pas des mesures qui pourraient bien mettre le feu aux poudres, et donner raison à ces prophètes de malheur?

Continuez, seigneur Schneider, vous aurez bien mérité de la révolution sociale.

A. VERDURE.

Bulletin des travailleurs

Nous devons, sinon des excuses, du moins une explication aux personnes qui, s'étant, sur notre invitation, présentées aux magasins de *Saint-Joseph*, rue Montmartre, 119, pour y solliciter de l'ouvrage, en ont été éconduites *sous prétexte d'erreur de notre part.*

Nous renouvelons aux patrons de magasins, aux chefs d'atelier, aux directeurs d'usines, la prière que nous leur avons adressée dans le numéro du 4 janvier, de s'adresser directement à notre journal pour y faire enregistrer leurs demandes d'ouvriers ou d'ouvrières. Nous avons besoin de leur incessant concours pour maintenir le *Bulletin des travailleurs* que nous venons d'instituer.

Dans un prochain numéro, nous indiquerons les nouvelles maisons dans lesquelles pourront se présenter les personnes en quête de travail.

G. PUISSANT

Réclamations et abus

En province les préfets traquent *la Marseillaise*. La vente de notre journal, en dépit du décret de M. Chevandier de Valdrôme, est interdite à Epernay. Cette interdiction a eu pour résultat une affluence considérable de demandes d'abonnements dans nos bureaux.

Le préfet de Chartres fait mieux. Il force le marchand de journaux à lui apporter chaque matin la liste des citoyens qui achètent *la Marseillaise*, *le Réveil*, et *le Rappel*.

Le citoyen Barré nous fait savoir que M. Morisset-Foye, demeurant 63, rue Neuve-des-Petits-Champs, a réuni le 26 janvier ses employés et ouvriers pour leur faire signer une pétition à l'empereur, semblable à la pétition promenée par le mouchard au ruban vert. Quelques-uns ont signé ; ceux qui n'y sont refusés ont été chassés. M. Morisset-Foye est décoré de la Légion d'honneur. Parbleu !

FRANCIS ENNE.

M. Mahler.

Charles Mahler est entré tard dans la magistrature.

Il débuta, il y a dix ans, le 14 avril 1859, comme juge suppléant à Paris, et remplit ces fonctions subalternes pendant deux ans, à la 6e chambre d'abord, à la 7e ensuite.

C'est là qu'il apprit ce que pouvait être la police correctionnelle.

Au 1er juillet 1861, il fut nommé substitut; fut d'abord chargé du service fatiguant du petit parquet, et resta ensuite deux ans attaché au service central.

Son éloquence naturelle n'avait pas encore trouvé sa voie.

Il fut enfin appelé à la sixième chambre et fut un de ses premiers réquisitoires dans l'affaire dite des *Treize*.

Les prévenus étaient des députés et des avocats ; on était en famille; il fut poli, aimable, et ne cherchant pas à être méchant, trouva le moyen de ne pas être ridicule. Il conclut à 500 francs d'amende.

La farce était jouée.

Ce jour-là nous entendîmes un de ces messieurs du barreau parodier de la façon suivante les vers de Boileau :

Enfin Mahler nous vint qui, le premier en France
Dans le réquisitoire apporta l'élégance. »

Ce n'était peut-être pas fort spirituel; mais cela ne nous regarde pas; nous citons.

C'était contre les Républicains-athées que l'ancien gérant de l'*Événement* devait fulminer avec le plus de violence.

Un procès célèbre, celui des *Propos de Labienus*, occupa, pendant longtemps, l'opinion publique.

Ce fut Mahler qui porta la parole en cette circonstance. Nous l'avons vu, se dressant sur son siége, prononcer avec émotion la phrase suivante :

« Ici, messieurs, et pour continuer à vous montrer les rapprochements coupables faits à dessein par l'auteur de la brochure, je vais vous citer ce passage :

« Dans sa vieillesse le goût d'Auguste « étant devenu plus délicat ; il ne voulait « plus admettre à l'honneur de son intimité que des vierges ; et l'on dit que le « soin de lui livrer lesdites vierges était « confié par lui à sa femme Livie, qui, du « reste, s'acquittait avec un grand zèle de « ce petit emploi. »

« Vous voyez, messieurs, ajouta sans rire le substitut, que l'allusion à sa majesté l'impératrice est des plus flagrante. » Hilarité dans la salle, bruit que peut à peine dominer le président Vignon. Seul, Mahler, demande que l'on fasse silence et ne comprend pas qu'on se permette un pareil accès de rire.

Ce petit fait se passe de commentaires ; aussi n'en ferons-nous pas.

Trois mois après, nous l'entendîmes dans un autre procès, montrer que ses connaissances historiques étaient à la hauteur de son à-propos.

Un prévenu était traduit en police correctionnelle pour dérision envers un culte légalement reconnu.

A l'appui de la prévention, Mahler cite un passage : « Macaire (l'évêque de Jérusalem), dont l'histoire a oublié de nous conserver le prénom. »

Le délit est constant, s'écrie Mahler, tout le monde sait bien *qu'il n'y avait pas de prénoms chez les Juifs.*

Et Judas Iscariote; et tant d'autres, illustre magistrat?

Le même jour : « Mme Elisabeth, dit-il, était la sœur de Marie Antoinette. »

Apprenez donc votre histoire, cher monsieur. Duruy lui-même est plus ferré que vous sur ce point.

« Ce qui, dit-il, plus tard, dans un procès de rebellion (affaire du 21 janvier 1866), prouve au plus haut degré la culpabilité manifeste de deux des inculpés, c'est que l'un d'eux a écrit à l'autre des lettres commençant par le mot *citoyen*, et que ces lettres sont datées suivant le calendrier républicain. »

Admirable démonstration !

Puis, comme il n'est jamais mauvais pour un substitut de se ménager le parti clérical et de tomber un peu sur certains professeurs de la faculté de médecine, il ajoute :

« J'ai des paroles sévères pour ces jeunes gens; mais je n'en blâme pas moins ceux qui, écrivains ou professeurs, se font un triste jeu de répandre parmi eux la plus abjecte philosophie, et, en faisant de mauvais étudiants, préparent au pays de mauvais citoyens. »

Allons, revoilà le matérialisme bject, MM. Jules Favre et Machelard ont dû bondir de joie !

Mahler, de petite taille, le regard terne, est le véritable type du magistrat ou du frère ignorantin.

Cet homme ne se gêne pas pour donner des conseils aux prévenus.

« Avec votre intelligence, l'avons-nous entendu dire, s'adressant à l'un d'eux, si vous aviez voulu suivre une meilleure voie; c'est alors que vos études historiques, fort complètes du reste, auraient pu vous servir: au lieu d'être constamment traduit sur les bancs de la police correctionnelle, vous auriez pu arriver, à la limite inférieure d'âge, à occuper une position remarquable dans le parquet!

— Grand merci ! répondit l'accusé, j'aime encore mieux être condamné tous les jours. »

Vous voyez d'ici ce personnage grotesque s'imaginant qu'il n'y a rien de plus désirable que ses fonctions ou celles de ses chefs.

Huit jours après le procès du 21 janvier, le 24 février 1866, il était nommé substitut à la cour.

Il fallait bien récompenser un aussi grand talent.

Mais, craignant probablement de le voir faire du zèle aussi désagréable que dans l'affaire des *Propos de Labienus*, on ne l'a placé encore, depuis quatre ans qu'il est là, dans aucune chambre; son génie reste enfoui dans les quatre murs du service central.

Il n'a plus guère l'espoir de faire montre de son éloquence. Sa seule ressource est de faire signifier des appels *à minimâ*.

Son grand regret c'est de ne pas être encore avocat général.

Dans l'intimité, il s'exprime souvent en ces termes :

« Je suis substitut, et Aubépin est avocat général! Aubépin que je précédais sur le tableau des substituts en première instance. Voilà ce qu'il m'en coûte d'avoir été gérant de *l'Événement* en 1848. »

Soyez certain, pauvre délaissé, que ce n'est pas là la cause véritable de votre abandon. Relisez la fable de Lafontaine. Souvenez-vous du *Pavé de l'Ours* ; et reconnaissez, soit dit entre nous, que vous en avez lancé de rudes à votre empereur et surtout à votre impératrice.

Une seule consolation vous reste : c'est de continuer, comme vous avez si bien commencé à prendre le titre d'avocat général.

Il vous souvient encore de cette question : « Pourquoi le substitut Ch. Mahler signe-t-il les extraits d'arrêts de la cour d'assises affichés sur tous les murs de la capitale : l'*avocat général* : Ch. Mahler.

« M. Mahler poursuivrait-il l'étudiant qui s'intitulerait docteur? »

Elle avait été humblement formulée par un malheureux journal littéraire. Vous l'avez, pour toute réponse, fait supprimer, à propos d'un autre article, pour politique et économie sociale.

Allons, voyons, calmez-vous, monsieur, nous ne vous reprocherons plus cette appellation si douce à votre cœur.

Signez avocat général ; signez même procureur général; et nous vous laisserons désormais tranquille, dans l'obscurité où vos patrons vous laissent.

RAOUL RIGAULT.

Éphémérides républicaines.

Du mercredi 5 février 1789.

Arrêté des jeunes gens de la ville d'Angers du 4 février 1789 au sujet de l'assassinat commis à Rennes : « Nous jeunes citoyens de la ville d'Angers, informés par la clameur publique et la commune indignation qui vient de nous être faite des arrêtés de messieurs les étudiants en droit et en médecine et de messieurs les membres de la Bazoche, de attentats commis en Bretagne contre les jeunes citoyens par les membres de la noblesse, assemblés au sujet de la tenue des **États.**

Considérant que, dans le moment où la liberté française touche à sa génération, il n'est pas un véritable citoyen qui ne voie avec indignation l'aristocratie que quelques nobles voudraient établir.

Qu'une pareille forme de gouvernement, qui suppose des esclaves, ne peut être regardée que comme une violation manifeste des droits les plus saints de la nature, et qu'elle est surtout essentiellement contraire à l'ancienne et véritable constitution de l'empire des Francs

Que c'est un devoir sacré pour tous ceux qui aiment encore la patrie, de s'opposer avec toute l'énergie dont ils sont capables à une innovation aussi désastreuse et aussi flétrissante

Qu'il est de la dernière importance pour la sûreté publique et l'honneur de la nation que de pareils excès soient à l'instant réprimés.

Avons délibéré et unanimement arrêté qu'en qualité d'hommes et de citoyens, nous sommes et serons toujours prêts à voler au secours de nos frères justement opprimés.

PETITE GAZETTE

On réédite secrètement une petite poésie qui avait paru sous le ministre Calonne à l'époque de la seconde assemblée des notables : c'est le roi qui parle :

Mes chers amis et bonnes têtes
Coqs canards, poulets dindons,
Essayez en grattant vos têtes
D'en tirer de bonnes raisons,
Et sur la forme et non le fonds
Discutez tant que vous êtes.
Le plus hardi de mes vaisseaux (*Calonne*)
Qu'un grand amour du bien domine
M'apprend que le ciel vous a fait
Pour ma gloire et pour ma cuisine.
Je prétends donc vous croquer tous,
Tel est mon petit manifeste
Sur la sauce décidez-vous....
Mon cuisinier fera le reste,

Du jeudi 5 février 1790.

Mirabeau. — L'agitation devenait de jour en jour plus grande. Les brochures, les pamphlets, se multipliaient. Un homme, dont nous tracerons la vie en quelques lignes, arrivait en Provence devancé par une grande réputation : c'était Mirabeau. Ses écrits avaient à la fois fait connaître ses principes et donné une haute idée de ses talents : le peuple l'accueillit avec joie, le parti aristocratique le reçut avec effroi.

Gabriel Honoré Riquetti comte de Mirabeau, était né le 9 mars 1749, près d'Aix. Le marquis de Mirabeau son père était l'un des chefs de la secte des économistes : il était l'auteur de l'*ami des hommes* et de la *théorie de l'impôt*. Le jeune homme fut destiné à la carrière des armes. A dix-sept ans, il sortait de l'école militaire : quelques dettes, une intrigue d'amour firent obtenir contre lui une lettre de cachet par l'intraitable marquis de Mirabeau. Le jeune homme sorti du fort de l'Île de Ré s'engagea comme volontaire dans l'expédition contre la Corse. Revenu en province après cette conquête funeste, Mirabeau se maria à l'une des plus jeunes héritières d'Aix. Son père obtenait bientôt contre lui une seconde lettre de cachet à cause de ses prodigalités. Transféré du château d'If au château de Joux dans la Franche-Comté, avec la ville de Pontarlier comme résidence, il s'unissait bientôt par une passion violente à Mme de Monnier, la jeune femme d'un vieillard septuagénaire, ancien président de la Chambre des Comptes de Dôle. Obligé de s'enfuir en Suisse, puis de là à Amsterdam où Mme de Monnier était venue le rejoindre, Mirabeau, persécuté par son père, traqué par la police française, se livre lui même entre les mains des gens du roi, après l'arrestation de Mme Monnier. Il subit une longue captivité au donjon de Vincennes, pendant laquelle il publia l'*Essai sur les lettres de cachet*. A la sortie de prison arrivés trois ans après. Mirabeau passa en Angleterre où il étudia les lois anglaises et la Constitution américaine. Il habita ensuite six mois à Berlin où il écrivit son *Histoire sur la cour de Berlin*. Revenu à Paris, Mirabeau déjà connu comme écrivain et homme public, travailla aux premiers enfantements de la Révolution française dont il embrassa les principes avec transport.

E. BOURSIN.

Communications ouvrières

Une réunion générale de la société des libraires aura lieu le jeudi 10 février, à huit heures du soir, rue Saint-Denis. 18

Tous les libraires sont invités à assister à cette réunion, dont l'ordre du jour est ainsi fixé : Discussion sur l'opportunité de la Société; formation du bureau définitif, au scrutin secret.

S. DERBURE.

Réunions publiques

SALLE MOLIÈRE

159, rue Saint-Martin.

Samedi, 5 courant, à huit heures, conférence sur Capital et Travail.

ANCIENNE SALLE RAGACHE

61, rue Lecourbe (Paris-Vaugirard).

Dimanche, 6 courant, à deux heures, conférence sur le Travail.

ÉCOLE CENTRALE

5, rue de Thorigny.

Dimanche. 6 courant, à une heure et demie, double conférence gratuite. M. Hudelo continuera l'étude des météores électriques et lumineux. M. Broutta traitera de la Conquête et de la colonisation de l'Algérie.

SALLE DE LA REDOUTE

35, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Dimanche, 6 courant, à deux heures, madame Paule Mink inaugurera une nouvelle série de conférences dont le sujet sera : Grandeur et décadence des peuples. Entrée, 1 fr.

ALCAZAR

Dimanche, 6 courant, à deux heures au profit des détenus politiques, conférence sur les Mines et compagnies minières au point de vue financier économique et sociale. Assisteront à la réunion : Esquiros, député; Guyot-Montpayroux, député. Sont invités : MM. Schneider, député, propriétaire au Creuzot; marquis de Campagno, député, propriétaire à Aubin ; Desseilligny, député, propriétaire à la Ricamarie. Orateurs : Mathorel, Vertut et Brisone. Prix des places : loges, 2 francs ; premières, 1 franc; deuxièmes 50 centimes. On trouve des billets chez le concierge de l'Alcazar et au café Molière, rue Saint-Martin, n° 159.

SALLE MÉROT

17, cour Benoît (ville de Saint Denis).

Dimanche, 6 février, à une heure et demie, inauguration d'une série de réunions publiques organisées par le comité démocratique, conférence sur l'Enseignement technique, par Jules Simon, sous la présidence d'Emmanuel Arago. Entrée, 25 centimes au profit d'une publication populaire.

SALLE DE LA MARSEILLAISE

51, rue de Flandre.

Lundi, 7 février, à huit heures, conférence sur Voltaire, par les citoyens Henri Rochefort et Flourens. Prix d'entrée, 25 centimes au profit d'un détenu politique.

Le banquet de solidarité sociale aura lieu dimanche prochain, 6 février, au Salon des familles, avenue Saint-Mandé, à six heures précises, sans avis spécial aux souscripteurs. On sera reçu dès quatre heures et demie. Tous les derniers billets disponibles seront déposés entre les mains du citoyen Ch. Harang, rue des Prouvaires, 4, lequel en disposera dans l'ordre même de leur demande.

Dimanche prochain, 6 février, à 2 heures, dans la salle du Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, aura lieu une réunion publique au bénéfice de la *Société pour l'instruction élémentaire*, sous la présidence de M. André Rousselle, vice-président de la Société.

Question à traiter : *La France sous l'ancien régime*

Orateur : M. Eugène Pelletan, député.

On se procure des billets à l'avance au siége de la Société, 1 bis, rue Hautefeuille et 26, rue Cadet.

Dimanche 6 février, à deux heures, aura lieu l'inauguration des *Lectures et Conférences* du Théâtre-Cluny par la Société des gens de lettres. On entendra M. Frédéric Thomas, président, qui ouvrira la séance par un discours sur l'utilité des lectures et conférences. M. Robert Halt lira ensuite le premier acte de sa comédie inédite. Mme Fraineux reçue au Vaudeville, et M. Jules Claretie, une étude sur la *Jeunesse littéraire du dix huitième siècle*, en choisissant pour type Camille Desmoulins. Nous espérons que les nombreux écrivains, journalistes, romanciers, publicistes ou savants que la Société des gens de lettres s'honore de compter dans ses rangs parviendront à populariser en France ce goût élevé et délicat des lectures, qui compte tant de partisans en Angleterre et en Amérique.

Une réunion publique aura lieu, le dimanche 6 février prochain, à deux heures, salle de la rue Vavin, n° 12 Cette réunion a pour objet la fondation d'une école libre d'enseignement secondaire, sur le plan proposé par M. Boutteville dans son *Appel aux familles* (se distribue chez l'auteur, rue des Feuillantines, n° 65) — Orateurs inscrits : M. Colfavru, avocat, ancien représentant du peuple; M. Boutteville, professeur libre.

S. DERBURE.

Faits divers

On lit dans le *Rappel* :

Une audacieuse tentative de vol, accompagnée de violences et de menaces de mort, vient d'avoir lieu dans les circonstances suivantes :

Vers cinq heures du soir, M. B..., banquier rue Lafayette, était dans son cabinet, occupé à rédiger sa correspondance.

Tout à coup, la porte s'ouvre brusquement et entre un homme qui la referme derrière lui.

Le banquier reconnaît le nommé F..., un de ses anciens employés qu'il avait dû congédier à cause de son inconduite et de son inexactitude.

— Que voulez-vous demanda M. B...

— Nous sommes seuls, répond F... sur le ton de la menace, il me faut mille francs, ou je vous tue comme un chien.

— Vous êtes fou, répliqua M. B... Retirez vous, ou j'appelle, et vous fais arrêter.

Aussitôt F... s'élance sur son ancien patron, le saisit, le frappe; une lutte s'engage, M. B.. est terrassé; ses cris attirent un domestique et un commis qui s'emparent de F... au moment où il sortait, emportant une valeur de 875 francs qu'il avait prise sur la bureau du banquier.

Après constatation des faits par M. le commissaire de police, F... a été mis à la disposition de la justice.

— La dame Madeleine K..., âgée de trente-huit ans, couturière en robes, s'habillait hier, vers huit heures du soir, pour aller en soirée, quand, s'étant approchée de son poêle, qui était fortement chauffé, elle mit le feu à ses vêtements, puis au mobilier.

— La *Pall Mall Gazette* annonce que les restes de M. Peabody, le célèbre philanthrope américain, ont été transportés de Portland à Peabody (Massachusetts). La cérémonie faite à Portland a été fort imposante.

— Un incendie causé par l'imprudence de trois enfants :

Une flamme considérable qui s'élevait hier, à la tombée de la nuit, dans la plaine d'Aubervilliers, et semblait annoncer un grand incendie, avait répandu au loin l'alarme.

On accourt de toutes parts.

Les premières personnes qui arrivèrent, aperçurent trois petits enfants, âgés chacun de quatre ans, qui couraient en jetant des cris, ayant le feu à leurs vêtements. On s'empresse de les secourir. Ils n'avaient heureusement que des brûlures très légères.

Derrière eux, les flammes dévoraient une grange d'environ vingt mètres de longueur sur cinq de largeur. Elle contenait de la paille du fourrage et du bois de démolition.

Les enfants avouèrent qu'ils étaient entrés dans cette grange pour jouer, et qu'en s'amusant avec des allumettes chimiques ils avaient mis le feu.

En présence de la violence de l'incendie, on a dû se borner à préserver les constructions voisines sérieusement menacées, et le but a été atteint.

La grange et son contenu ont été entièrement consumés. Les propriétaires de cette grange et des bâtiments contigus sont assurés pour 100,000 fr.

— On lit dans le *Czas*, de Cracovie :

« La cour de justice du pays a ordonné de cesser toutes poursuites contre Marie-Apolonie Wesyk, Thérèse Kozierkiewicz et Xavière Joseph, inculpées de l'attentat public prévu par la loi, paragraphe 60 du code criminel, par l'incarcération de Barbara, ainsi que les poursuites contre ces susmentionnées, inculpées d'attentat contre la vie de Barbara, par les voies et faits d'où s'ensuivirent les graves préjudices à la santé et à la vie de Barbara Ubryk, prévu par la loi, paragraphe 435 du même code. L'arrêt est motivé par le manque absolu du chef d'accusation.

« Par le même arrêt, la cour ne reconnaît dans la conduite des sœurs du couvent des carmélites aucun acte criminel.

« Le procureur Nalepa demandait que la cour mît en accusation les susmentionnées inculpées.

« Nous ne savons pas encore si le parquet appellera de ce jugement devant la cour suprême.

« Barbara Ubryk est, depuis le 23 juillet, dans l'hôpital des aliénés aux frais de la justice ; elle continue à y séjourner, mais aux frais de la ville. »

— ACCIDENTS DE VOITURES. — Hier, vers midi, le sieur Jacques P..., voiturier au service du sieur L..., conduisait, rue François-Miron, un camion attelé de deux chevaux et chargé de barres de fer. Au moment où il tenait l'un des chevaux par la bride, pour faire entrer le camion dans la cour de MM. V..., négociants en fer, il fut atteint par l'un des brancards, et avant qu'il eût été possible de le secourir, il tomba mort et horriblement défiguré : lancé en avant par le poids considérable du véhicule, le brancard avait troué la poitrine du malheureux P..., et un flot de sang jaillissait de cette affreuse blessure. De plus, et avant d'être précipité sur le sol, P... s'était trouvé serré comme dans un étau entre le camion et la porte cochère, et la pression avait été telle qu'une partie de la joue et de la mâchoire gauches du blessé avait été déchiquetée, arrachée et jetée par terre.

M. Gautier, commissaire de police, assisté du docteur Raymond, a constaté le décès, et le cadavre a été transporté au domicile du défunt.

— La misère :

Le sieur N..., tenant hôtel meublé, impasse Constantine, inquiet sur le sort d'un de ses locataires, le sieur D..., âgé de cinquante ans, clerc d'huissier, qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs jours, alla frapper à sa porte.

Ne recevant point de réponse, il enfonça la porte et trouva D... étendu sur son lit, sans connaissance, au milieu de trois réchauds de charbon allumés.

Il s'empressa de lui donner les secours nécessaires, et l'on put rappeler à la vie le malheureux D., qui déclara avoir été poussé par la misère à cette funeste tentative.

— Un malheureux ouvrier vient d'être écrasé sur une ligne de chemins de fer belges. On lit dans l'*Courrier de la Dendre* :

Un ouvrier, qui venait d'attacher deux wagons, a été pris entre les tampons et littéralement aplati. Il est mort après deux heures d'horribles souffrances.

Cet ouvrier — c'est le nom de la victime — était marié et père de famille. C'était un bon ouvrier estimé de ses chefs et aimé de ses compagnons.

— La police est bien faite :

Un vieillard de soixante six ans, nommé Pierre Magnier, pensionnaire à Bicêtre depuis dix-huit mois, où il se trouvait parfaitement heureux, ce qui, joint à ses infirmités, exclut toute idée de désertion, avait profité du premier jour de l'année pour venir voir ses enfants. Après leur avoir partagé sa journée en commençant par sa fille aînée, concierge, rue Mangenot, à Saint-Mandé, et avoir visité son fils, qui est garde de Paris, il alla voir ses autres enfants au nombre de cinq, qui habitent Grenelle et Vaugirard, il soupa chez l'un de ces derniers et reprit, aussi gaillardement que le lui permettait son âge, le chemin de son hospice.

Ses enfants le croyaient arrivé sain et sauf, quand le 6 ils reçurent une lettre de la direction de Bicêtre, adressée chez sa fille aînée, et par laquelle on l'invitait, si son intention n'était pas de rentrer, de vouloir bien renvoyer ses effets qui étaient la propriété de la maison. Cette réclamation inattendue jeta dans la consternation la pauvre femme, qui se rendit immédiatement chez tous ses parents et leur apprit cette inquiétante disparition.

Immédiatement on organisa des recherches qui toutes sont restées sans résultat.

Il est probable que ce vieillard aura été assassiné dans le dangereux trajet qui conduit à Bicêtre. Mais alors où est le corps?

Ce pauvre homme avait avait à peu près une vingtaine de francs, étrennes que ses enfants lui avaient données dans la journée.

— La demoiselle Blanche G..., âgée de vingt-cinq ans, demeurant rue de Lapeyrouse, à Pantin, se trouvait avant-hier, vers onze heures et demie du soir, avec plusieurs personnes de sa famille, dans un bal tenu par le sieur A..., route de Flandre, à Aubervilliers.

Cette société, qui ne participait pas aux danses, se tenait à l'une des tables qui entourent l'enceinte, et prenait des rafraîchissements.

Tout à coup on entendit un bruit semblable à la détonation d'une arme à feu, et la demoiselle G... jeta un cri, puis s'affaissa sur le sol, en s'écriant :

— Je suis morte !

Elle perdit presque aussitôt connaissance.

Dans la salle eut lieu une confusion inexprimable, les danseurs s'arrêtèrent, les musiciens cessèrent de jouer.

La jeune fille fut immédiatement transportée dans une pièce voisine, où un médecin, appelé près d'elle, réussit à lui rendre l'usage de ses sens.

Il reconnut qu'elle avait été atteinte par une balle de pistolet, qui était profondément entrée dans la cuisse droite. Cette blessure, quoique ayant une certaine gravité, ne laisse cependant aucune inquiétude pour les jours de la victime.

La demoiselle G..., à la suite des constatations, a été transportée dans sa famille. Elle a déclaré qu'elle ne connaissait personne qui eût des motifs de ressentiment contre elle ; en sorte que cette affaire est jusqu'à présent restée enveloppée de mystère.

Une enquête a été commencée.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans la boutique du sieur B..., marchand de vin, rue d'Allemagne, 117, et lui ont volé une douzaine de couverts en argent et une autre douzaine de couverts en métal. Ils sont sortis par la porte de l'établissement, qu'ils ont laissée ouverte. On remarque que depuis quelque temps le nombre des vols commis au préjudice des marchands de vins devient assez considérable, surtout dans les quartiers éloignés du centre.

Pour toutes les nouvelles diverses : S. DERBURE.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PICARDIE ET FLANDRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital social de **4,000,000** francs
Subventions **5,130,000** »
Ensemble **9,130,000** »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le baron ALQUIER.
M. Ernest BAROCHE ✲.
M. C.-A. BERLENCOURT.
M. Henri BERTIN ✲, maire de Roye, membre du Conseil d'arrondissement de la Somme.
M. Ad. BOURGEOIS, banquier à Paris.
M. J. HUBERT-DEBROUSSE.
M. A. PRÉVOT, maire de Magny (Seine-et-Oise), membre du Conseil d'arrondissement
M. H. VILLEMANT ✲, maire de Péronne, membre du Conseil général de la Somme.
M. V.-E. VION, maire de Villers-Faucon (Somme).

Emission de 20,000 obligations

EXPOSÉ

Cette ligne de chemin de fer crée une nouvelle communication directe entre **Paris** et les départements de l'**Oise**, de la **Somme** et du **Nord**, en passant par les villes de **Montdidier, Roye, Péronne** et **Cambrai**.

Les localités traversées par cette ligne sont des plus riches par les nombreuses sucreries et les manufactures de toute sorte qu'on y rencontre.

Un traité à forfait, assurant toute garantie, a été passé pour la **construction** de toute la ligne, à raison de **150,000 fr. par kilomètre**, y compris le service des intérêts pendant la période de construction.

L'**Exploitation**, en raison du bon marché du charbon dans ces localités, ne dépassera pas **7,000** francs par kilomètre.

La recette brute ne peut être estimée, par kilomètre, au-dessous de	**16,000** fr.
L'exploitation revenant à	**7,000**
Il restera net par kilomètre	**9,000**
L'intérêt et l'amortissement des obligations n'atteignant pas	**4,200**
Il restera donc à distribuer aux actionnaires	**4,800**

Les obligations à émettre sont donc complètement garanties

Les actions et les obligations **seront cotées à la Bourse de Paris**.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Les **Obligations des chemins de fer de Picardie et Flandres**, sont émises au prix de **297 fr. 50.**

Elles rapportent **15 francs** par an, payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet, et sont remboursables à **500 fr. en 91 ans.**

Les Souscripteurs auront droit au payement du premier coupon de **7 fr. 50 le 1er Juillet 1870.**

ON VERSE :

En souscrivant	**50**
A la répartition	**50**
Au 1er avril 1870	**100**
Au 1er juillet 1870, 97 fr. 50, moins le coupon à 7 fr. 50	**90**
Total à verser	**290** fr.

Les Souscripteurs pourront anticiper les deux derniers versements avec bonification de l'intérêt à raison de 4 pour cent par an.

Les versements en retard sont passibles d'un intérêt à verser de 5 pour cent par an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE Les 7, 8, 9, 10 et 11 février 1870.

A PARIS : Chez MM. **Lécuyer et Cie**, banquiers, 17, rue de la Banque ; Chez MM. **Bourgeois et Cie**, banquiers, 15, boulevard Poissonnière ;
A S.-QUENTIN : Chez MM. **Lécuyer et Cie**
A CAMBRAI : Chez MM. **Bautista et A. Laleu** ; — **Boitelle** frères ;
A PÉRONNE : Chez MM. **Fay et Cie** ; — **Gaudechon** fils ;
A MONTDIDIER : Chez MM. **Durand, ses fils et Dumont** ; — **Devanaux** ;

On peut aussi souscrire en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM **Lécuyer et Cie**, et **Bourgeois et Cie**, ou par lettres chargées contenant le montant du premier versement en billets de banque, chèques ou mandats.

LES SOUSCRIPTIONS sont reçues à Paris,

DÈS AUJOURD'HUI dans les bureaux du **Moniteur des tirages financiers, 104**, rue Richelieu ;

Au **Siége social de la Compagnie, 3**, rue Saint-Arnaud ;

Et à **Lyon**, dans les **Bureaux de la succursale du Moniteur des tirages financiers, 8** rue de l'Impératrice.

On peut enfin souscrire en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit de **M. Mare (Albert de)**, directeur du **Moniteur des Tirages financiers**, ou en lui envoyant par lettres chargées le montant du premier versement en billets de banque, chèques ou mandats.

Réforme sociale, par GENILLER, chez Redouté, libraire à Liége, et à la librairie des sciences sociales, rue des Saints-Pères, 13, à Paris. — Prix : 50 centimes.

Voilà un livre que nous voudrions voir dans toutes les mains. Ecrit par un proscrit et par un homme qui a traversé tout le monde des idées depuis trente ans, comme tous les gens sages et studieux, il arrive à concilier la liberté avec la société qui représente les intérêts de tous. Aussi se moque-t-il agréablement des individualistes purs aussi bien que des communistes à outrance qui voudraient nous réduire à l'état de machine dans un grand atelier.

Pour lui, la société doit posséder et diriger par ses élus, ce qui est d'intérêt général et commun, mais aussi tout individu qui travaille pour elle doit toucher proportionnellement à ce qu'il fait, pour en disposer librement et comme il l'entend. Il va même plus loin dans ce respect de la liberté ; car il accorde à chacun de faire par lui-même concurremment à la société et permet même à celle-ci de mettre ses instruments à sa disposition, moyennant loyer, s'il veut expérimenter par lui-même.

De même, il condamne l'hérédité dans son sens absolu. Chacun jugeant librement le meilleur emploi qu'il doit faire de ce qu'il a acquis; il se transmet à qui bon lui semble. Si à sa mort il n'a désigné personne, ce qu'il possédait revient à la société comme à notre mère commune.

Mais aussi pour l'enfance, et tous ceux qui ne jouissent pas d'initiative personnelle, il réserve l'appui et la protection sociale, tant au physique qu'au moral. A cet effet, des ateliers, des écoles et des maisons de refuge sont fondés par elle. Avec raison, il considère que ce personnel fera plus comme travail pour payer et amortir les dépenses qu'on aura pu faire pour lui. Aussi, comme certains utopistes, ne nie-t-il pas l'utilité du capital. En ayant besoin, comme emprunt, pour fonder ses établissements sociaux et féconder indéfiniment l'avenir, il lui fait sa part comme intérêt, sauf à le régler et à l'amortir suivant qu'on en a besoin.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous donnons les deux mains à la réalisation de ces idées.

A. RAISANT.

Corps législatif

EXTRAIT DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance du vendredi 5 février 1870.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 3 février est lu par M. Martel, l'un des secrétaires.

OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL

RAPPORT. — QUESTION. — PROJET DE LOI.

M. le comte de Boigne dépose le rapport sur un projet de loi relatif à la prorogation d'une surtaxe d'octroi pour la commune d'Aix-les-Bains (Savoie) et demande que la discussion, par les motifs qu'il a indiqués hier pour la ville de Chambéry, soit aussi prompte que possible.

M. Gayet Montpéyroux. — J'ai déposé une interpellation relative à la situation de l'Observatoire. La question offre un caractère d'urgence, mais, si je suis bien informé, M. le ministre de l'instruction publique s'occupe dès à présent de la décision à prendre, à la suite de faits qui ont produit une grande émotion dans le monde

scientifique. Dans cette situation, je me bornerai à demander à M. le ministre de vouloir bien faire connaître ses intentions.

S. Exc. M. Segris, ministre de l'instruction publique. — La situation de l'Observatoire, a en effet, éveillé toute ma sollicitude ; certains faits parvenus à ma connaissance avaient déjà provoqué des informations personnelles; il s'est produit récemment un fait plus grave : les quatre chefs de service et neuf astronomes adjoints de l'Observatoire m'ont apporté leur démission.

Aujourd'hui même j'ai nommé une commission composéede deux officiers supérieurs de la marine, membres du conseil d'amirauté, de quatre savants et d'un inspecteur des finances, pour rechercher les causes de cette situation du personnel, pour examiner la comptabilité et les inventaires.

Aussitôt que l'information sera terminée, ma résolution ne se fera pas attendre, et vous pouvez être assurés qu'elle sera conforme aux intérêts de l'établissement important qui se rattache au département ministériel qui m'a été confié. (Très-bien! très-bien!)

M. Crémieux. — dépose un projet de loi ayant pour objet d'introduire des modifications ou additions dans 43 articles du code d'instruction criminelle. L'honorabe membre annonce le dépôt prochain d'un projet analogue relatif au code pénal.

Le projet est euvoyé à la commission d'initiative.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 courant, sont instamment priés de le renouveler s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du journal.

Prière de joindre aux réclamations ou aux demandes de renouvellement la dernière bande imprimée.

Souscription en faveur des Grévistes du Creuzot.

— Septième liste —

Emile Thanat, 50 c. — J. B. Nys, 20 c. — Louis Audoux, 50 c. — Julien Thiroux, 50 c. — Biot, 50 c. — Louis Blanchard, 50 c. — Emile Blanchard, 1 fr. — Ateliers Cl parède : ajusteurs et tourneurs, Rubel, 50 c. — Aubin, 50 c. — Bau aîné, 2 fr. — Barriez, 25 c. — Briant, 25 c. — Brackque, 50 c. — Gastelain 25 c. — Commachain, 25 c. — Chipaed, 50 c. — Deslandes, 25 c. — Delaplace, 25 c. — Fossé, 25 c. — Fouché, 25 c. — Guillot, 50 c. — Jeoffroy, 25 c. — Giquet. 50 c. — Hubert, 25 c. — Herbin, 50 c. — Kirsch, 25 c. — Lorass, 50 c. — Lepetit, 50 c. — Mathieu aîné. 50 c. — Mouillion, 50 c. — Malot père, 50 c. — Melot fils, 25 c. — Morand, 1 fr. — Vuilant 25 c. — Prud'hou 50 c. — Pinson, 25 c — R oud, 50 c. — Mokel, 50 c. — Schuller, 25 c. — Vessieres, 25 c. — Jacques Hubert, 25 c. — Laurent, 25 c. — Liebonne, 25 c. — Belez, 25 c. — Basset, 50 c. — Saunier, 2 fr. — Adam aîné, 50 c. — Vinante 25 c. — Aimard Sein, 30 c. — Krank, 50 c. — Edouard Coq, 25 c. — Luruth, 50 c. — Leperez, 25 c. — Lacour, 50 c. — Lecomte, 50 c. — Jean Mathieu, 50 c. — Aumanesse, 25 c. — Prevost, 50 c. — Pernet, 50 c. — Un polonais républicain, 25 c. — Voillemain, 25 c. — Perchely, 50 c. — Desbourg, 25 c. — Etourneau, 25 c. — Fecouanet, 25 c. — Bernouis, 25 c. — Bousseri, 25 c. — Ferry, 25 c. — Foure, 50 c. — Herbin Henri, 50 c. — St osser, 25 c. — Stenieur, 25 c. — Velsimberger jeune, 25 c. — Velsimberger aîné, 25 c. — Vaag. 25 c. — Ungler père et fils, 1 fr. — Mahiet, 25 c. — Patou, 20 c. — Thierry, 25 c. — Républicain modéré. Grimon, 20 c. — Bouteiller, 25 c. — Dupas, 50 c. — Nenon 25 c. — Ducornet, 25 c. — Colmar, 50 c. — Dubo's, 25 c. — Tocnethere, 25 c. — Vauchez, 25 c. — Devigne, 25 c. — Martin, 25 c. — Hery, 1 fr. — Debaker, 1 fr. — Prunau, 1 fr. — Un charpentier, 1 fr. — Ernest Adam, futur soldat de la République, 25 c. — Citoyenne Adam, 25 c. — Un cordonnier et sa citoyenne républicains, 50 c. — Adolphe Adam, démocrate, 50 c. — Une collecte, 8 fr. 50, ensemble, 47 fr. 50 — Un groupe d'ouvriers serruriers, pour la revendication du droit et de la justice à leurs frères du Creuzot : André, 1 f.; Besqueu, 1 fr.; Bouffaire, 1 fr.; Bourse, 50 c.: Cholon, 1 fr.; Cotet, 1 fr.; Debru, 1 fr.; Delville, 50 c.; Duclos, 50 c.; Foulquier, 50 c.; Foure n. 50 c; Grenillet, 1 fr.; Guénard. 1 fr.; Gustave, 50 c; Lambert, 2 fr.; L'égalité, 1 fr.; Loison, 1 fr.; Maison, 1 fr.; Millet, 50 c. Monceau, 1 fr.; Noël. 1 fr.; Parisot, 50 c.; Potron, 1 fr.; Richard, 1 fr.; Rossu, 1 fr.; Salomon, 2 fr ; Savaroche, 50 c.; Schneider, 1 fr.; Serres, 1 fr ; Tavernier, 2 fr.; Raboin fils, 1 fr.; Rigaud Emile, 1 fr.; Gilet, 50 c, ensemble, 31 fr.

Emile Perriot, républicain de quinze ans, 25 c. — Ambroise Charles, républicain, 25 c. — Un atelier de ciseleurs démocrates du faubourg Germain, 8 fr. 25 c. — Un atelier de charognes qui attendent justice pour le bandit Corse : Aubert, 1 fr. ; Pellier, 50 c.; Delaitre, 50 c. ; Paulin, 50 c ; Dunot, 50 c. ; Buffard, 50 c. ; Bourguignon, 50 c. ; Falo, 50 c. ; Isidore Pastel, 1 fr. — Ensemble, 5 fr. 50 c.

Un atelier de sculpteurs et autres du neuvième arrondissement, pour la solidarité, 12 fr. 75 c. — Un petit ramoneur Savoyard qui affute sa raclette pour venir ramoner à Paris, 25 c. — Quatre charognes, ennemis du bœuf aux olives, 1 fr. — Les deux frères Sabatier, peintre et ciseleur. 50 c. — Henri Jacquot, Henri Daussoir, serruriers républicains, 50 c. — Chometon, 1 fr. — Un radical de la quatrième, 1 fr. — Michel H. F., 2 fr. — Patry, Jeny, M. Ruiot, Luisel, Hacquint, Marcelot, Mongeot, 3 fr. — Richarmet, 50 c. — Jean-Baptiste Thomas, républicain, 50 c.

Un atelier de portefeuillistes démocrates radicaux : Pfender, 1 fr. 50 c. — Prosper Mark, 50 c. — Auguste, 50 c. — Maurice Lœvensteon, 50 c. — Isidore Coutelet, 50 c. — Philippe Beaudry, 50 c. — Louis Guille, apprenti, 25 c. — Léon Roux, apprenti, 50 c. — Tisserand, apprenti, 50 c. — Duchêne, apprenti, 25 c. — Charles Chapeau, 25 c. (ensemble), 5 fr. 75 c. — Un groupe de républicains socialistes de l'Union Bariquand, 12 fr. 50 c. — Hélie, socialiste, Legane, républicain, 50 c.

Collecte faite par les ouvriers serruriers en voitures, tous républicains, à leurs frères du Creuzot, 20 fr. — Thuriet, ses deux fils et un ami, 6 fr. — Une petite souscription pour Schneider, 50 c. — Louis B., enfant de France, 1 fr. — Un petit prolétaire âgé de huit ans, qui promet, 50 c. — Collecte faite par le citoyen Bourdeille: Un groupe de serruriers républicains, socialistes prussiens, 25 fr. — Nicolas Jaspard, 25 c. — Caron, 25 c. — Prend'enriech, 25 c. — Boucher, 25 c. — Marimbert, 25 c. — Pour les victimes du monopole financier, 25 c. — Cailloux, 50 c. — Bourdeille, 25 c. — Un atelier de bronzes et lampes, 16 fr. 50 c.

COLLOT.

SOUSCRIPTION

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

dédié au citoyen VICTOR NOIR.

— Dix-huitième liste. —

Une dame républicaine, avec son mari et son fils, ennemis acharnés des Bonaparte et du clergé, 1 fr. — Un élève de l'institution Marchand, partisan de Rochefort, 50 c. — E. N. C., 1 fr. — A. Chevallier, plombier, qui se souviendra du 10 janvier, 50 c. — Loi elle un républicain de douze ans, attendant le RRRAN, 25 c. — Lepin, charogne de la troisième, 50 c. — Goyard, charogne de Lyon, 25 c. — Quatre charognes de Lyon-Vaisse, ennemis des Bonaparte : Blain, 50 c. Linage, 50 c., Colas, 50 c., Gannet, 25 c — Poirot, une charogne de la troisième, 25 c. — Lesser, 1 fr.

Le citoyen Lavengle, menuisier républicain, 50 c. — Victor Vaisse, 50 c. — C. H., 10 c. — Auguste Fontaine, 25 c. — Un Marseillais impatient, 10 c. — Un ennemi de l'assassin, un ennemi du pouvoir actuel, 25 c. - Un républicain, 15 c. — Un ennemi du porte-chapeau lardé, un mobile qui réclame son fusil, 10 c J. Barbi, ensemble 2 fr. — Un commerçant, B. J., 5 fr. — Morignat, charogne de la première, libre-penseur, 1 fr.

Un républicain. 1 fr. — Payen, 1 fr — Deux contrôleurs aux omnibus, 50 c. — Trois conducteurs, deux cochers d'omnibus, 25 c. — Un voyou, pas bonapartiste, 50 c. — Une charogne du chemin de fer, 50 c. — Deux ennemis jurés du RRRRRAN, ensemble 4 fr. 75 c. — Une institutrice s'associant au deuil de la famille, 1 fr. 50.

At. Miss. Jenny. Une farouche, 50 c. — Riquiqui, 50 c. — Une indépendante, 50 c. — Mme Demenil, républicaine, 25 c. — Louis Gauthiers, charpentier républicain, 25 c. — Deux charognes de la rue Delattre, amis de Rochefort. 1 fr. — Trois employés de la Ville ayant voté pour Rochefort et prêts à recommencer, 1 fr. 50. — Démocrate révolutionnaire de la première, 1 fr. — Dix charognes de Montmartre qui désirent le repos éternel de l'empire, 2 fr. 50 c. — Un sans cœur qui paye ses impôts, 50 c. — Ceux qui ne prennent pas les vessies pour des lanternes. 1 fr.

Deux charognes d'Argenteuil, 1 fr. — Emile Pontissalien, ennemi des Bonapartes, 50 c. — Collecte faite par les mouleurs de la maison Barbedienne : Vignaud, 15 c — Gérard. 10 c. — Després, 10 c. — Thopaud, 10 c. — Bonnevant, 10 c. — Wechranger, 10 c. — Geslin, 25 c. — Collet, 25 c. — Rœux, 25 c. — Allevant, jeune, 10 c. — Penot, Félix, 10 c. — Jouvin. 10 c. — Damou, 10 c. — Bidelot, 25 c. — Penot, Victor, 10 c. — Beulée, 10 c. — Garsonnet, 10 c. — Mazurier, 10 c — Sobiero. 25 c. — Couturier, 15 c. — Lorme, 15 c. — Gribout, 10 c. — N. G. S 15 c. — Dumortier, 15 c. — Lequien, 10 c. — Barigot, 10 c. — Moussier, 10 c — Maidoux, 10 c. — Jary, 15 c. — Vidal, 10 c. — Verdet, 10 c. — Ghenay, 10 c. — Morel, 15 c — Lecomte 20 c. — Louis, fils de patron, ami des ouvriers républicains, 50 c.

Rémond, 10 c. — Dominique, 15 c. — Martin, 15 c. — Demerlay, 10 c. — Cuvey, 10 c. — Draux, 10 c. — Graffin, 10 c. — Balthasard, 10 c. — Grandpierre. 10 c. — Merriaux, 25 c. — Ensemble, 6 fr. — Un ennemi de Bou... Stra... Pa..., 25 c. — Un ennemi du spectre, 25 c. — Un citoyen qui ne retourne pas sa veste, 25 c. — Une charogne qui déteste Emile, 25 c. — Les ouvriers de la maison Hubert, fabricant d'appareils à gaz, ru. Saint-Maur : Guillaume, 1 fr. — Gaudel, 1 fr. — Jouathe, 1 fr. — Roblin, 1 fr. — Dupong, 1 fr. — Boivin, 1 fr. — Chollet. 50 c. — Couturier, 1 fr. — Armand, 50 c. — Echemin, 1 fr. — Grandjean, 50 c. — Henry, 50 c. — Bay, Henri, 50 c. — Deux libres penseurs ensemble, 11 fr. 50 c. — Une concierge du faubourg Antoine; un ennemi de la tête Bœuf; une petite charogne qui veut renverser L. M. P.; un conscrit de 1870; une vernisseuse du faubourg Antoine et son fils; une crapule de papier peint, 70 c. — Eugène Laprée, libre penseur, 50 c. — Adolphe Guillemard, dit Rochefort, 25 c. — Une charogne, 1 fr. — La famille Failliers, 2 fr — Louis Guillemain, républicain, 50 c. — 3 républicains du boulevard Montmartre, 2 fr. — Joseph Artus, 2 fr — Faucheur Elouard, 1 fr. — Un ami de l'ordre et du progrès, mais pas des coups de pistolets, 40 c. — Deux demoiselles de la vile multitude, 1 fr. — Une jeune abonnée au journal, 1 fr. — Un premier lancier belge, ami de Rochefort, 1 fr.

Quatre lithographes, 2 fr. — Paul, républicain, 50 c. — Une crapule, 50 c. — Un employé d'octroi ennemi de l'empire, 50 c. — Frédéric-Henri, 50 c. — Un copin à Emile Ollivier, 20 c. — Mallez-Reguard, libre-penseur, 5 fr. — F. Clavelly, 1 fr. — Joseph Rolland, garçon de café, 1 fr. — Jules Vicard, 50 c — Joseph Baylou, deux crapules de tapissier, 50 c. — Adrien Delaire, 50 c. — Plusieurs démocrates à la suite d'un enterrement à Saint-Denis, 9 fr. — L. C., garde mobile, 2 fr. — Une charogne qui veut détruire les B..., 10 c. — Montigny aîné, ami de Rochefort, 25 c. — Une citoyenne pour acheter un drapeau rouge, 10 c. — Citoyenne Montigny aînée, républicaine, 25 c. — Une citoyenne d'Etampes, une journée de travail, 1 fr. — Deux citoyennes d'Etampes, 1 fr. — Citoyenne Lemaine, républicaine, 50 c. — Une Parisienne républicaine, 50 c. — Edmond Garrette, ex-sous-officier au 5e hussard, victime des abus militaires, 25 c. — Chauvière, garde mobile, 25 c — Massena, soldat, 25 c. — Vient, jeune républicain, 25 c. — Alfred Lepésant, fatigué d'attendre, 50 c. — Un électeur de la septième; un employé de M. Chevreau; protestation de 23 citoyens à la suite de l'enterrement du citoyen François Potier, 5 fr 50 c. — Victor Collodion, caricaturiste, 50 c. — Cinq ouvriers orfèvres : Du mot crapule, je m'honore; assasin, plutôt la mort. 3 fr.

Le citoyen Domadieu, voyageur de commerce, 30 c. — Trois jeunes Artésiens partisans de la future République, 2 fr. 50 c. — Deux charognes employées au chemin de fer de Sceaux, 50 c. — Un groupe de républicains : Sarguel, Lallemand, Tournisole, Savin, Victor, Coupeur, 2 fr. — Un élève en pharmacie, libre penseur, 1 fr. — Marsot, jeune républicain, 50 c. — Hippolyte, charogne de la 5e, 50 c. — La citoyenne Joanny, ennemie de l'olivier, 25 c. — Un républicain de l'Ardèche, 50 c. — Laroche, 25 c. — Quebel, caissier, 25 c. — Chardon, charogne de la 3e, 50 c. — David, de Paris, 50 c. — Russias, 15 c. A. Pronteau, 50 c. — Louis G. Albert Victor, C, de Lyon, Auguste P., 4 fr.

Deux citoyennes de la ville de Gap, ennemies des B..., 2 fr. — Deux républicains qui iront à la mort : Charles B.., Victor G... 50 c. — Isaac Beridot, ennemi du despotisme, 50 c. — Jules Malécot, 50 c. — A. Scanzio, républicain, 50 c. — La loge la Sincère Amitié, Or.·. de Paris, 5 fr., votés à l'unanimité. — Deux garçons bouchers de la Rochelle, Monnier, bourrelier, Huillerіaux-Boucher, 80 c. — Deux bourgeois républicains indignés de la conduite des menées orléanistes, 2 fr — Un citoyen et une citoyenne pur sang, 1 fr. — Un ennemi de la séquelle, 1 fr. — Une jeune crapule de Vichy, 17 ans, un voyou, une charogne de la République, 80 c.

Deux républicaines, deux républicains, 2 fr. — Pour acheter des mirlitons et les distribuer à la gauche, il en sortira peut être quelque chose, 5 fr. — Quatre revolvers qui s'ennuient sur les quais de Lyon et demande un emploi d'honnête confiance, 2 fr. — Un groupe de Rochefortais (sur Mer), Une citoyenne amie d'un Bonaparte, 25 c. — Un descendant des Borgia à la recherche d'un emploi dans une maison princière, 25 c. — Un revolver à louer avec ou sans décharge, 25 c. — Un jésuite pour l'achat d'une branche d'Ollivier, 30 c. — Un chevalier gastronome, 20 c. — Citoyen L. Odille et sa femme, 50 c. — Huit ennemis de la conscience mobile, 2 fr. — Henri Lexellent, 75 c. — Citoyen Bienvenu et sa famille, 2 fr. — Charlot, 50 c. — P. R. G., 50 c. — Un pays à Garibaldi ex-grenadier de la garde, 50 c. — Trois ennemis du despotisme, 3 fr. — Achille François, ancien facteur rural et victime de sa loyauté, 1 fr. — Mario Gravier, jeune citoyenne, 50 c.

Total jusqu'à ce jour : 5,815 fr. 59 c.

COLLOT.

THÉATRES

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT MARTIN — Première représentation de *Lucrèce Borgia*.

La tragédie n'est pas morte et le grand drame romantique non plus. La reprise de *Lucrèce Borgia* vient de le prouver. Les parties vraiment belles et puissantes de cette pièce étrange, celles où le génie a imprimé sa marque ineffaçable, non-seulement n'ont pas vieilli, mais apparaissent grandies encore par la consécration du temps. Dans les scènes même qui sont gâtées par le parti pris, et ce que j'appellerai les préoccupations de l'école, — car en 1833 M. Victor Hugo n'était encore que chef d'école, et *Lucrèce Borgia* est, par certains côtés, une œuvre de polémique littéraire, — dans ces scènes-là, dis-je, contre lesquelles l'esprit protesterait s'il se laissait aller à réfléchir, le mouvement et l'éclat de la langue emportent tout.

La génération actuelle n'avait jamais vu Lucrèce Borgia à la scène. Tout au plus quelques-uns se rappelaient-ils une reprise médiocre qui fut essayée à l'Odéon il y a quinze ou vingt ans. Je me souviens d'avoir assisté, tout jeune, à des représentations que donnait en province Mlle Georges, elle joua: *Mérope*, *La Tour-de-Nesle* et *Lucrèce Borgia*. Au grand étonnement de tous, ce fut la tragédie qui produisit le plus grand effet et enleva la salle. La raison n'en serait pas difficile à trouver. Il y a dans *Mérope*, une part de vérité, générale, humaine, de tout les temps qui fait quelquefois défaut dans l'œuvre dramatique de Victor Hugo. Lucrèce Borgia est un monstre, et le monstre d'une époque déterminée, mais ceci m'amènerait à discuter la théorie même de M. Victor Hugo telle qu'il l'a exposée dans ses préfaces et je ne veux aujourd'hui que rendre compte de l'impression ressentie par le public de la Porte-St-Martin, trente-trois ans après la première représentation.

Disons d'abord que les mots dangereux, les mots qu'on redoutait parce qu'ils sont trop connus, et ont été répétés mille fois, ont parfaitement passé. On a frissonné quand l'actrice se relevant et plongeant les yeux dans les yeux de son interlocuteur, s'est écriée : « Ah! prenez garde à vous, don Alphonse de Ferrare, mon quatrième mari! » Enfin, M. Taillade qui a eu surtout dans les premiers actes, quelques défaillances, a parfaitement sauvé le fameux : « Ah! vous êtes ma tante!» qui, en 1833, avait un instant fait trébucher les artistes dans l'admirable scène du cinquième acte.

L'exposition a été écoutée non pas froidement, mais avec une sorte de curiosité défiante. Le public, quelques sympathies qu'il eût pour M. Victer Hugo, se tenait évidemment sur la défensive, disposé à réagir contre ses impressions plutôt qu'à s'y abandonner. Presque tout le premier acte s'est ressenti de cet état d'esprit. Mme Laurent a cependant été très applaudie à la fin du passage où Lucrèce explique à Gubetta qu'elle a hâte de changer en une idée de gloire, de pénitence et de vertu l'idée infâme et sanglante que l'Italie attache à son nom. Elle a lu aussi avec l'émotion la plus vraie la lettre à Gennaro; mais, cependant, il n'a pas fallu moins que la scène de l'outrage pour fondre la glace et mettre le public en pleine communication avec les interprètes du drame et avec la pensée du poëte. C'est encore à Mme Laurent que revient l'honneur d'avoir fait éclater la puissante beauté de cette scène si courte et si grande. Elle a lancé un « assez! assez! » qui a fait disparaître l'actrice pour ne plus laisser devant nous que la mère outragée. Cela a été simplement admirable. La toile est tombée au milieu d'universels applaudissements.

Le court tableau qu'on appelle deuxième acte sur l'affiche de la Porte Saint-Martin, a paru insignifiant. Il n'y a, en effet, qu'une scène, celle où Gennaro mutile l'écusson des Borgia. Mais il ne faut pas oublier que dans la pensée du maître, le drame n'est divisé qu'en trois actes, division beaucoup plus juste et plus logique que celle qui a été acceptée par le théâtre. Le deuxième et le quatrième tableau surtout perdent à être considérés autrement que comme des parties intégrantes du premier et du deuxième acte; il ne peuvent se suffire à eux-mêmes.

J'arrive au morceau capital de *Lucrèce Borgia*, à la scène entre Lucrèce et le duc Alphonse. Don Alphonse, c'est Mélingue. On sait avec quel art cet habile comédien se costume. Cette fois, il s'est surpassé lui-même par la magnificence et le goût. Le comédien aussi s'est surpassé. M. Mélingue qui ne dit pas toujours juste, n'est pas, dans ce rôle de don Alphonse, sorti un seul instant de la mesure de la vérité. Comme il a le pittoresque et le mouvement, on peut juger de l'effet. Tout le monde a lu cette scène superbe, tout le monde voudra l'entendre dire par Mélingue et Mme Laurent. Quelques-uns se sont plaints de la passion avec laquelle le public a saisi les allusions qui éclatent à chaque minute dans ce dialogue d'une vigueur, d'une audace, d'une âpreté incroyables. Ils ont dit que l'effet dramatique y avait perdu et que la scène ainsi coupée n'apparaissait plus dans sa merveilleuse unité. Eh! le moyen de ne pas les saisir et ne pas les souligner par des bravos, ces mots terribles, ces mots vengeurs, d'autant plus terribles, d'autant plus vengeurs qu'ils ont été écrits, il y a trente-trois ans, et que l'application s'en fait spontanée et involontaire! Tant pis pour ceux qui reçoivent en plein visage l'invective du poëte et qui en restent marqués à jamais! Du reste que les admirateurs purement littéraires de M. Victor Hugo se consolent! La passion politique ne nuit jamais aux œuvres d'art ; elle les soutient plutôt, elles les vivifie, elle les ressuscite.

Le dernier acte est le plus scénique, le plus théâtral de tous, j'oserais même dire qu'il est un peu trop théâtral. Le tableau de l'orgie et des cercueils, le contraste entre la chanson à boire et le *de profundis* entonné par les moines, les lumières qui s'éteignent, l'apparition de Lucrèce Borgia, tout cela est d'un effet saisissant auquel il est impossible de se soustraire, mais qui répond peut-être trop à des impressions matérielles.

Quant à la scène finale qui est le développement naturel et logique de la dernière scène du troisième acte — la situation est analogue ; dans l'une comme dans l'autre Gennaro vient d'être empoisonné par sa mère; — quant à ce dénouement d'une si effroyable cruauté, l'émotion, la pitié, l'effroi, la terreur y sont poussés à leur maximum d'intensité, l'art n'est jamais allé plus loin, il y a là une combinaison prodigieuse des remords de la femme coupable, des douleurs de la maternité et de sensations purement physiques. Ce n'est plus seulement la mère qui supplie et implore, c'est la femme qui a peur, c'est la chair qui se révolte contre le couteau, c'est la bête qui se défend de la mort!

Mme Laurent a rendu ces sentiments si complexes avec une poignante vérité. Une grave responsabilité pesait sur cette actrice; c'est beaucoup pour elle de n'avoir pas été au-dessous de ce qu'on attendait. Elle n'a été insuffisante qu'un moment, lorsque Lucrèce s'appuie au fauteuil de son mari et cherche à le séduire, à obtenir par ses paroles caressantes la grâce de Gennaro. Mme Laurent est bien Lucrèce Borgia l'empoisonneuse; elle est la mère passionnée; elle n'est ni la grande dame ni la femme dont toute l'Italie a été amoureuse.

A. BANC.

LA BOURSE

PARIS, LE 4 FÉVRIER 1870

	Cours de clôture Hier	Ce soir.	Hausse	Baisse
3 0/0	73 50	73 65	.. 15	.. ..
4 1/2	103 90	104 ..	.. 10	.. ..
ACTIONS				
Banque de Fr.	2885 ..	2875 ..	.. ..	10 ..
Nord	1135 ..	1135 ..	.. ..	.. ..
Orléans	975 ..	982 50	7 50	.. ..
Lyon-Méditer.	992 50	993 75	1 25	.. ..
Est	598 75	600 ..	1 25	.. ..
Ouest	610 ..	611 25	1 25	.. ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris 1852	1305 ..	1305 ..	.. ..	.. ..
— 1855	467 50	468 75	1 25	.. ..
— 1865	523 75	526 25	2 50	.. ..
— 1869	361 ..	361 ..	.. ..	.. ..
Orléans 3 0/0	339 50	340 ..	.. 50	.. ..
Méd.-Fus. 3 0/0	334 ..	335 ..	1 ..	.. ..
Lyon 3 0/0	344 ..	343 50	.. ..	.. 50
Est 3 0/0	338	342 50	4 50	.. ..
Ouest 3 0/0	334 50	334 25	.. ..	.. 25
Nord 3 0/0	345 ..	345 50	.. 50	1 ..

La Bourse a été très ferme aujourd'hui malgré le mauvais vouloir de certains spéculateurs déconfits ; lesquels auraient ainsi laissé croire que la Bourse entière devait se faire solidaire de leurs mécomptes. Il n'est plus question de cet incident de liquidation. Le public laisse les agents et les spéculateurs s'arranger entr'eux. Il paraît disposé à profiter de l'absence complète aujourd'hui d'incidents, de nouvelles et de préoccupations, pour faire un peu de hausse. Les gros spéculateurs qui sont encore engagés favorisent cette tendance qui leur permettra de se dégager dans de meilleures conditions. Cela durera jusqu'au premier nuage et dans tous les cas cela n'est pas bien loin, car la confiance n'est qu'à la surface.

La rente reste à 73.65, et l'ensemble des valeurs est meilleur que les jours précédents.

L. MAROT.

TRIBUNAUX

La grève de la guillotine

Que les partisans du couperet se rassurent! Ce n'est pas à Paris que la machine du meurtre a failli faire grève : c'est dans une chétive ville de province, à Saint-Omer, chez les sauvages.

Trois simples charpentiers ont un instant enrayé la justice. Au mois d'avril 1869, ils avaient malgré la réquisition de M. le commissaire de police, refusé de fournir des ouvriers pour dresser l'échafaud.

Le commissaire traduisit, à deux reprises différentes, les trois entrepreneurs devant le tribunal de simple police qui renvoya les prévenus.

Le procureur impérial de Saint-Omer s'étant pourvu contre ces deux arrêts devant la Cour de cassation, cette Cour vient de rejeter le pourvoi par un jugement dont nous extrayons les considérants suivants :

« En admettant que la loi du 22 germinal an IV, qui autorise les procureurs impériaux à requérir certaines personnes à l'effet de faire les travaux nécessaires pour l'exécution des arrêts criminels (dans l'espèce, la construction de l'échafaud), puisse s'appliquer aux patrons comme aux ouvriers, toujours est-il que, pour que le refus de se soumettre aux prescriptions de cette loi soit passible des peines qu'elle édicte, il faut que la personne de qui émane ce refus, ait été l'objet d'une réquisition formelle; une simple invitation ou demande est insuffisante.

« Il faut, en outre, que la réquisition ait pour objet la prestation d'un travail personnel à la personne requise, et non pas la fourniture d'ouvriers pour l'exécution de ce travail ; il faut enfin que l'auteur de la réquisition, lorsqu'il n'agit qu'en vertu d'une délégation du magistrat à qui le droit de réquisition appartient, justifie régulièrement de la délégation dont il excipe.

« Quand ces circonstances font défaut, le refus échappe à toute répression pénale, aussi bien à celle édictée par la loi du 22 germinal an IV, qu'à celle édictée par l'art. 475, paragraphe 12 du Code pénal. »

D'ici à une époque très rapprochée, nous en avons l'espérance, les charpentiers ne seront plus soumis à cette réquisition infâme. On aura fait un beau feu de joie avec les poteaux de l'échafaud et les codes qui ordonnent de tuer au nom de l'équité, et la longue race des bourreaux sera définitivement morte. Bien plus, si quelque nouveau brigand de brumaire venait traîtreusement étrangler notre future République on peut dès à présent affirmer hardiment qu'il ne se rencontrerait point, sous la voûte du ciel, je ne dis pas un homme, mais un être à face humaine qui consentirait, même au risque de la vie, à clouer une des planches de l'instrument de l'assassinat juridique, pas un seul qui oserait ressusciter l'exécrable lignée des Samson et des Heindrech.

S. DEREURE.

LA RAMPE

M. Maurice Richard n'est pas à plaindre.

Un journal nous apprend que l'empereur a offert au ministre des beaux-arts de le loger aux Tuileries, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un local pour installer le copin de M. Emile Ollivier.

M. Maurice Richard n'a plus rien à envier à Jocko : il est aussi heureux que lui.

∴

Demain dimanche, à la Gaîté, matinée littéraire de M. Ballande.

On entendra Mme Plessy et M. Sarcey.

M. Ballande espère que le critique, juste mais sévère, voudra bien entreprendre une nouvelle campagne contre les collégiens pour que ceux-ci viennent siffler le conférencier.

Cela fait encaisser une bonne recette.

∴

M. Strauss, l'habile chef d'orchestre des bals de l'Opéra et autres lieux, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cela rapporte de faire danser les clodoches.

∴

Prochainement, à l'Opéra-comique, reprise de *Fra-Diavolo* avec Capoul.

Voilà un bandit que les dames ne craindraient pas de rencontrer dans une forêt.

∴

Le Cachemire X. Y. Z, tel est le titre de la comédie que M. Labiche a lu cette semaine aux artistes du Vaudeville.

On compte sur un succès.

Une pièce qui réussirait au Vaudeville! — Non, ce n'est pas possible.

Je ne croirai à cette nouvelle qu'après la première représentation.

M. Harmant s'est donc décidé à caresser le dos d'un bossu?

S'il a employé ce moyen extrême pour ramener la chance à son théâtre, je ne doute plus du succès.

∴

Il y a longtemps que nous n'avons parlé du droit des pauvres.

MM. les directeurs ne veulent pas céder. Ils vont tous s'entendre pour fermer leur théâtre et cesser de payer les artistes et les employés.

Un vrai coup d'Etat.

Le ministère cèdera-t-il devant cette menace? Je ne le crois pas.

Alors les artistes sont capables de faire une manifestation et de se rendre tous au ministère d'Etat en chantant la *Marseillaise*. Ce chant magnifique pourrait obtenir un vrai succès s'il était entonné par tous les artistes de Paris, Thérésa en tête.

Encore une occasion pour le gouvernement de consigner les troupes.

Léonce, Hyacinthe et Lassouche fourniraient-ils l'occasion d'une *journée*?

∴

Au mois de septembre M. Carvalho reprendra la direction du Théâtre-Lyrique.

On revient toujours à ses premières amours.

Nous souhaitons bonne chance à cette habile direction, et nous lui conseillons de ne pas ouvrir son théâtre sans user du *Bossu*.

∴

M. Martinet demande à l'Etat, pour le théâtre de l'Athénée, une subvention de cent mille francs.

Pourquoi M. Martinet ne demanderait-il pas deux cent mille francs, on ne ferait pas plus de difficulté pour les lui..... refuser?

∴

Le soir de la première représentation de *Lucrèce Borgia*, un personnage officiel était assis au fond d'une loge, suivant attentivement l'œuvre remarquable du grand poëte.

A chaque allusion que saisissaient les spectateurs, le nez du personnage s'allongeait.

A neuf heures, il mesurait huit centimètres.

A dix heures, quinze centimètres.

A onze heures, vingt-quatre centimètres. Enfin à onze heures et demie un spirituel spectateur des quatrièmes galeries s'est écrié :

— Ohé! là-bas, dans la loge, rentrez donc votre nez, vous nous empêchez de voir le spectacle.

JULES CIVRY.

La LIBRE PENSÉE, dont la publication a commencé le 24 janvier, paraît tous les samedis, à la première heure. Elle est rédigée par Abac, A. Bastelica, Horace Bertin, A. Breuillé, F. Charrassin, Gustave Flourens, Jehan Frollo, F. Kaufmann, Ch. le Balleur-Villiers, Gaston Pérodeaud, Pollio, B. de Ponnat, Antonin Poulet, A. Regnard, Raoul Rigault, Ad. Royannez, Salabert, H. Verlet

Prix du numéro : 10 centimes. On s'abonne chez Henri Verlet, 33, rue de Buci, (6 fr. par an, 50 c. par mois).

MM. Aug. Cabot et Aug. Fabre ont ouvert rue d'Argout, 43, une salle d'armes où se réunissent les meilleurs tireurs de Paris; leur activité, leur science d'escrime, leur ont acquis en peu de temps une réputation méritée et les placent parmi les premiers tireurs. Par expérience, nous ne craignons pas de les recommander à nos amis.

SPECTACLES DU SAMEDI 5 FÉVRIER

7 3/4 **Opéra.** — Relâche.
8 » **Italiens.** — Don Giovanni.
8 » **Français.** — Les Ouvriers. — Gabrielle. — La Nuit d'octobre.
7 » **Opéra-Comique.** — Rêve d'amour.
7 1/2 **Lyrique.** — Rigoletto.
7 3/4 **Odéon.** — Le Bâtard.
7 1/2 **Châtelet.** — Paris Revue.
8 1/4 **Vaudeville.** — Jacques Cernol. — La Chasse au bonheur. — Les Curiosités de Jeanne.
7 1/2 **Variétés.** — Les Brigands. — Les Méprises de Lambinet.
8 1/4 **Gymnase.** — Froufrou.
8 » **Porte-Saint-Martin.** — Lucrèce Borgia.
7 » **Gaîté.** — La Chatte blanche.
7 1/2 **Ambigu.** — La Charmeuse.
8 » **Palais-Royal.** — Le plus heureux des trois. — L'Amour mitoyen.
7 1/2 **Château-d'Eau.** — Flamme de punch. — V'là le général. — les Mousquetaires du Carnaval.
7 1/2 **Déjazet.** — On cassera du sucre. — Les Pistolets de mon père. — Le P'tit de la bonne
7 1/4 **Bouffes Parisiens.** — La Princesse de Trébizonde. — La Romance de la Rose.
8 1/2 **Folies-Dramatiques.** — Les Turcs.
7 1/2 **Athénée.** — Les Brigands.
7 » **Folies-Marigny.** — Horace, chapitre livre I. — A la Grenouillère, — Petit frère. — Les Amoureux de Minette.
7 3/4 **Cluny.** — Le Médecin des dames. — L'Echéance.
7 1/2 **Beaumarchais.** — Le Génie du mal. — Une Jolie bête
8 » **Menus-Plaisirs.** — Les Viveurs de Paris.
7 3/4 **Délassements-Comiques.** — V'là les bêtises qui recommencent.
7 1/2 **Nouveautés.** — Mademoiselle de Longchamp. — Voir Paris. — Le Caporal.
7 3/4 **Jeunes Artistes.** — Représentation extraordinaire.
7 » **Belleville.** — L'Hôtel de la Tête-Noire.
7 1/2 **Saint-Pierre.** — Allons-y.
8 » **Cirque-Napoléon.** — Exercices équestres.
8 1/4 **Robert-Houdin.** — Magie, prestidigitation.
Faure-Nicolay (passage de l'Opéra). — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, Prestidigitation.
Valentino. — Bals et concerts à 8 heures.
Séraphin. — Tous les soirs à 8 heures.

Bulletin des théâtres

Samedi, 5 février, à l'Odéon, reprise du *Bâtard* par la 101e représentation de ce beau drame, l'un des plus grands succès de ce théâtre.

Châtelet. — L'immense et légitime succès que vient d'obtenir *Paris-Revue* s'affirme à chacune des représentations de cette pièce frétillante d'esprit et d'entrain. Tout justifie, au reste, l'enthousiasme qui a accueilli ce nouvel ouvrage. Décors et costumes merveilleux de luxe et de bon goût, interprétation vraiment exceptionnelle, ballets ravissants et les prodiges d'adresse et de grâce exécutés par M. et Mlle Najinton, tout concourt à un admirable ensembl et promet une longue série de belles et fructueuses représentations. Salle comble tous les soirs.

Gaîté. — La *Chatte blanche* touche à ses dernières représentations, malgré son immense et inépuisable succès; l'administration se trouvant forcée de donner incessamment *Gilbert Danglars*, le drame nouveau de MM. Ancelet Bourgeois et Michel Masson.

Samedi, 5 février, huitième grand bal paré et masqué. Splendide décor peint par M. Diesse. Orchestre de 100 musiciens dirigé par M. Fossey. Eclairage oxy-hydrique de M. Tissié du Motay. Vaste buffet américain au foyer du public. Ouverture à minuit précis.

Variétés. — Tous les soirs *les Brigands*, le nouvel opéra bouffe de J. Offenbach. Les morceaux les plus saillants de cette charmante partition, chantés par mesdemoiselles Aimée et Z. Bouffar et par M. Dupuis sont bissés chaque soir. MM. Kopp, Léonce et Baron luttent d'entrain et de gaieté. C'est le plus grand succès qu'ait obtenu jusqu'ici le théâtre des Variétés.

Le Palais-Royal vient de remporter une nouvelle victoire avec la charmante et spirituelle comédie de MM. Labiche et Gondinet, *Le plus heureux des trois*, si bien interprétée par Geoffroy, Brasseur, Gil-Perès, Lhéritier, mesdames Elisa Deschamps, Reynold, Priston et Kid.

Cluny. — Grand succès et salle comble avec la nouvelle comédie en quatre actes de M. Gustave Haller, le *Médecin des Dames*. L'interprétation ne laisse rien à désirer, et le public acclame tous les soirs MM. Reynald, H. Richard, Perrier, Vaillant, mesdames Fayolle, Bovery, E. Petit et Duparc. L'*Echéance*, un charmant lever de rideau, de M. Georges Petit, commence agréablement ce spectacle, qui tiendra l'affiche pendant plusieurs mois.

Théâtre Déjazet. — *Les Pistolets de mon Père*, comédie-vaudeville en un acte, de M. Flor O' Squar. Rentrée de mademoiselle Déjazet, qui obtient chaque soir un immense succès dans ses trois nouveaux rôles.

La revue, *On cassera du sucre*, complète un spectacle qui fait salle comble.

Délassements-Comiques. — Pièce spirituelle et gaie, remarquable interprétation confiée à une excellente troupe, splendides décorations riches costumes, mise en scène éblouissante, tels sont les irrésistibles attraits qui assurent une interminable série de représentations, à la revue de MM. Blondeau et Monréal, *V'là les bêtises qui recommencent*.

Le théâtre Beaumarchais compte un succès de plus : les *Chasseurs du roi*, drame en six actes, de MM. Meleri et Leroy On a beaucoup applaudi la pièce et ses interprètes. Madame Henry Dupont, dont le talent est si sympathique, y est charmante de grâce et de sensibilité.

Le théâtre des Menus-Plaisirs nous promet pour les premiers jours de ce mois les représentations du drame de Barrière, *Malheur aux vaincus*, dans lequel Frédérick-Lemaître interprétera le principal rôle.

L'un des gérants : S. DEREURE

Paris. — Imprimerie S. Dereure, gérant de la *Marseillaise*, rue d'Aboukir, 9.

PRÊTS sur titres à 2 0/0 l'an VENTE à crédit d'oblig. fonc. et ville de Paris, 61, r. Turbigo (Banque gén. des val. mobil.)

EMPRUNT OTTOMAN 1869

Le Crédit foncier, 21, rue de la Banque, fait l'avance du troisième versement à 3 0/0 l'an.

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

Société anonyme. — Capital : Vingt millions

Le Crédit rural de France émet :

1° Des obligations rurales de 500 fr. au porteur; intérêt 5 0/0 payable par semestre le 1er mai et 1er novembre.

Ces titres, qui sont une fraction des prêts effectués sur des immeubles ruraux d'une valeur double, bénéficient de l'hypothèque qui garantit la dette;

2° Des bons ruraux au porteur de 1,000 fr., 500 fr., 100 fr., 50 fr., produisant un intérêt de 3 fr. 60 calculé jour par jour, créés en représentation des prêts faits à courte échéance sur consignation.

Le Crédit rural reçoit des fonds en compte sur chèques à 2 0/0.

S'adresser au siège social, 5, rue Scribe, à Paris, à MM. les notaires, banquiers et autres correspondants du Crédit rural de France.

LA BERRICHONNE TOUTTAIN fils, (Vierzon Cher) Liqueur brev. Dép. r. Feydeau, 7 et cité d'Antin, 3 bis

Chocolat-Rebours au Quinquina

Tonique et fébrifuge, sans la moindre amertume

Ordonné comme alimentation aux personnes délicates, aux femmes, aux enfants, aux vieillards et aux convalescents. Contre les fièvres et les épidémies. Pris au lait, à l'eau on mangé sec, c'est le fortifiant le plus énergique recommandé par les Médecins. Boites de 500 gr., 2 fr. 50 — 250 gr., 1 fr. 75, franco en France, par 4 boîtes, contre mandat à l'ord. de M. REBOURS, 123, Avenue Malakoff, Paris.

DÉPOTS CHEZ LES PRINCIPAUX PHARMACIENS

Exiger le vrai Titre et la Signature ci-contre : Rebours

NOUVEAU TRAITEMENT

Des maladies contagieuses, écoulements récents ou anciens, ulcères, rétentions d'urine et dartres.

Par suite de nombreuses expériences faites comparativement avec les autres médications sur ces maladies, même les plus invétérées et les plus rebelles, et ayant résisté à tous les différents moyens recommandés, ce nouveau traitement vient d'être déclaré, par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc., comme étant le seul moyen de guérison radicale toujours sûre et très prompte; il est peu coûteux, sans mercure et facile à suivre en secret.

Consultations gratuites de midi à sept heures et par correspondance, de M. PECHENET, DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

Paris, rue Commines, 13 (près le Cirque Napoléon).